



## **République du Burundi**

**Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
Scientifique**

**Projet d'appui à l'amélioration des apprentissages en début de  
scolarité**

**CADRE DE PLANIFICATION EN FAVEUR DES BATWA  
(CPPA)**

**Rapport final**

**Bujumbura, Mars 2018**

## Table des matières

RESUME EXECUTIF .....	4
EXECUTIVE SUMMARY .....	8
CHAPITRE I : INTRODUCTION.....	12
1.1. Contexte du pays .....	12
1.2. Contexte sectoriel et institutionnel.....	13
1.3. Contexte et justification de l'élaboration du Cadre de planification en faveur des peuples autochtones/Batwa (CPPA).....	15
1.4. Description du projet.....	15
1.5. Bénéficiaires du projet .....	22
1.6. Objectif du Cadre de planification en faveur de la population Batwa.....	22
1.7. Méthodologie suivie .....	23
CHAPITRE II : CADRE JURIDIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL .....	24
2.1. Constitution de la République du Burundi.....	24
2.2. Dispositif institutionnel du secteur de l'éducation.....	24
2.3. Au niveau de la Banque Mondiale.....	25
2.4. Au niveau international.....	25
2.5. Comparaison entre le cadre règlementaire du Burundi et celui de la Banque mondiale.....	26
2.6. Commentaires et conclusion.....	26
CHAPITRE III : SITUATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE DES BATWA .....	28
3.1. Situation démographique des Batwa .....	28
3.2. Situation socio-économique relative à la scolarisation des enfants Batwa .....	28
CHAPITRE IV : EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET ET IDENTIFICATION ...	32
4.1. Impacts positifs du projet .....	32
4.2. Risques éventuels découlant de la mise en œuvre des activités du projet.....	32
4.3. Mesures d'atténuation .....	33
CHAPITRE V : PLAN DE REALISATION D'UN PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES (BATWA).....	34
CHAPITRE VI : CADRE DE CONSULTATION PARTICIPATIVE DES PARTIES PRENANTES AU PROJET .....	35
CHAPITRE VII : ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....	39
CHAPITRE VIII : MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION.....	40
8.1. Suivi-évaluation .....	40
8.2. Quelques indicateurs des résultats.....	40
8.3. Processus de diffusion.....	41
CHAPITRE IX: PROCEDURES DE RESOLUTION ET DE GESTION DES PLAINTES..	42
9.1. La prévention des conflits.....	42
9.2. La résolution des conflits à travers les mécanismes traditionnels.....	42
9.3. Recours à la justice.....	43
CHAPITRE X : CONCLUSION.....	44
ANNEXES .....	45
Annexe 1 : Synthèse des recommandations issues des consultations .....	45
Annexe 2 : Formulaire de gestion des plaintes .....	47
Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées.....	48

## ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ASS	: Afrique Sub-Saharienne
BEPEF	: Bureau d'Etudes des Programmes de l'Enseignement Fondamental
CASCA	: Cantines scolaires
CGE	: Comité de Gestion de l'Ecole
CIEP	: Centre International d'Etudes Pédagogiques
CSLPII	: Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté
CPPA	: Cadre de planification en faveur des peuples autochtones
CPP	: Cadre de Partenariat Pays
CT	: Cellule Technique
DCE	: Direction communale de l'enseignement
DGBP	: Direction Générale des Bureaux Pédagogiques
DPE	: Direction provinciale de l'enseignement
FBP	: Formation basée sur les performances
FMI	: Fonds Monétaire international
FONIC	: Fonds national pour l'investissement communal
IDH	: Indice pour le développement humain
IPE	: Inspection provinciale de l'enseignement
IRR	: Initiative de résultats rapides
L4R	: Leadership for Results
MEEERS Scientifique	: Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
ONG	: Organisation non gouvernementale
PAM	: Programme alimentaire mondial
PASEC	: Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs
PIB	: Produit Intérieur brut
PO	: Politique Opérationnelle
PSDEF	: Plan Sectoriel de Développement de l'Education et la Formation
RDC	: République Démocratique du Congo

RESEN	: Rapport d'étape sur le Secteur de l'Education
SCD	: Diagnostic Pays Systématique
SP	: Secrétaire permanent
TBS	: Taux brut de scolarisation
UNESCO	: Agence des Nations Unies pour la Science et la Culture
UNICEF	: Agence des Nations Unies pour l'Enfance
UNIPROBA	: Unissons-nous pour la Promotion des Batwa
UCP	: Unité de coordination du projet
UGP	: Unité de Gestion du Projet
VIH/SIDA acquise	: Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome de l'immunodéficience

## RESUME EXECUTIF

Le Gouvernement du Burundi avec l'appui de la Banque Mondiale lance le Projet d'Appui à l'amélioration de l'apprentissage au niveau du premier degré de scolarité en vue d'accroître ses efforts de la mise en œuvre de sa politique Nationale de l'éducation de base.

L'objectif de développement du projet est de contribuer à l'amélioration de l'apprentissage afin que les élèves puissent acquérir un niveau suffisant de compétences en lecture et en calcul, enseigné en Kirundi, de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année. Il s'agit aussi de contribuer à l'amélioration de la progression des élèves pour qu'ils continuent à apprendre tout au long du cycle de l'enseignement fondamental.

En vue d'atteindre cet objectif ci-haut indiqué, le projet est articulé sur quatre composantes à savoir: (i) Renforcement de la participation parentale et de l'assiduité scolaire, (ii) Amélioration de l'enseignement en classe, (iii) Alignement des activités de l'école pour le renforcement des apprentissages; et (iv) Alignement du système pour l'amélioration des apprentissages et la progression fluide des élèves.

Les activités du projet portent, entre autres, sur : le soutien de l'organisation des campagnes de sensibilisation des parents ; l'alimentation des enfants à l'école ; et la distribution des kits scolaires aux enfants les plus vulnérables. Le projet vise aussi le renforcement des apprentissages par: la formation des enseignants, des directeurs des écoles et des autres acteurs de l'éducation, la distribution des manuels scolaires et du matériel de conservation dudit matériel ainsi que des différents guides nécessaires, l'entretien des infrastructures scolaires à travers des petites réparations, la surveillance des rendements scolaires ainsi que la formation des membres des Comités de Gestion des Ecoles (CGE).

Au niveau de la zone d'intervention du projet, ce dernier couvre, pour la majorité des activités, tout le territoire national.

Les bénéficiaires directs du projet sont environ 1,5 million d'élèves inscrits dans les deux premiers cycles de l'enseignement fondamental, environ 27 000 Enseignants, plus de 3 500 Directeurs d'école, environ 4000 Comités de Gestion d'Ecoles, ainsi que les Administrateurs du système d'éducation aux niveaux central, provincial et communal

La zone d'intervention du projet est nationale et les peuples Batwa sont présents partout dans le pays. Au niveau des effectifs, les Batwa sont estimés à plus ou moins 1% de la population nationale.

Suite aux phénomènes d'exclusion et de stigmatisation qu'elle subit depuis longtemps et qui sont liées à son histoire, sa culture et son mode de vie, elle mène une vie très précaire dans ce sens qu'elle se trouve dans un état d'extrême vulnérabilité et de pauvreté qui l'empêche de se développer comme les autres citoyens burundais. Dans ces conditions, elle devra bénéficier des avantages de ce projet au même titre que les autres communautés bénéficiaires de la société burundaise.

Ce cadre de planification en faveur des populations Batwa a été préparé selon les principes de la politique opérationnelle de la Banque mondiale (PO4.10) pour assurer que les Batwa présents dans les zones d'intervention du projet puissent en tirer des bénéfices de manière socialement et culturellement appropriés

La méthodologie adoptée était un processus consultatif conduit grâce aux entretiens individuels et en focus groups permettant de refléter la situation socio-économique des Batwa influençant leur niveau d'intégration dans le système scolaire, les actions à mener en vue de contribuer à y remédier, les risques inhérents à la mise en œuvre des actions du projet et les mesures de minimisations. Le présent rapport a aussi été élaboré sur la base de recherches documentaires.

Les facteurs à l'origine de la faible scolarisation des enfants batwa sont : (i) le manque de nourriture au niveau des ménages Batwa ; (ii) la pauvreté qui est à l'origine du manque des frais, du matériel et d'uniformes scolaires ; (iii) le cas de maladies et le manque d'accès aux soins de santé ; (iv) le manque d'information des parents des enfants Batwa sur l'importance de l'école ; (v) la main-d'oeuvre familiale surtout pour les jeunes filles ; (vi) la stigmatisation, mépris, exclusion, marginalisation et complexe d'infériorité ; (vii) le manque de référence dans les communautés des Batwa ; (viii) les conflits familiaux aboutissant souvent aux divorces ; (ix) les mariages précoces pratiqués dans les communautés Batwa ; (x) les violences conjugales et sexuelles basées sur le genre ; (xi) le manque d'estime de soi aboutissant à l'auto-exclusion.

Il est vrai que beaucoup de ces défis sont partagés par d'autres mais s'y ajoute les aspects de stigmatisation et de marginalisation qui rendent leurs circonstances plus difficiles à résoudre.

Les actions potentielles proposées pour répondre à ces défis s'articulent sur les aspects essentiels ci-après:

### **Général**

- ✓ Organiser des campagnes d'inscription des enfants batwa à l'école en lançant des communiqués à la radio, à l'église, au marché, en affichant les communiqués sur les lieux publics, en utilisant des crieurs publics avec des mégaphones, etc ;
- ✓ Accélérer le processus de préparation du projet pour qu'il soit mis en œuvre dans les meilleurs délais afin que les enfants batwa en âge de scolarisation puissent être à l'école ;
- ✓ Renforcer les capacités des parents Batwa (suivi-évaluation participatif, participation citoyenne, etc.) et impliquer les parents pairs éducateurs batwa ainsi que ceux qui ont réussi au niveau scolaire pour servir de « role models » ;

### **Niveau scolaire**

- ✓ Organisation des ateliers de sensibilisation/informations/formation des enseignants, des directeurs d'écoles et de l'administration locale sur les préoccupations spécifiques des batwa en matière de l'éducation, sur les techniques de dialogue, de médiation et d'approches participatives et inclusives sur base des modules élaborés dans le cadre du projet;
- ✓ Livrer les kits scolaires aux enfants batwa dans les délais (juste au début de la rentrée scolaire ou un peu avant) pour éviter qu'ils ne soient exclus ;
- ✓ Sensibiliser les enfants batwa sur l'hygiène;
- ✓ Poursuivre les programmes des cantines scolaires et les étendre dans les écoles qui n'en bénéficient pas aujourd'hui tout en évitant des ruptures des stocks des denrées alimentaires destinées aux cantines scolaires pour permettre aux enfants batwa de rester à l'école ;
- ✓ Organiser des activités récréatives pour une intégration effective des enfants batwa dans le milieu scolaire (différents jeux, sketches, danses, tambours, clubs scolaires, etc) ;
- ✓ Privilégier le sens de dialogue au lieu des sanctions infligées aux enfants batwa n'étant pas en ordre à l'école ;
- ✓ Prévoir des séances d'écoute, de dialogue, de médiations entre les enfants batwa et les enfants des autres communautés avec qu'ils ont eu des accrochages ;
- ✓ Prendre des actions disciplinaires contre les élèves non batwa récidivistes dans la discrimination des enfants batwa ;

### **Représentation**

- ✓ Mener des actions de plaidoyer auprès du Ministère de l'éducation en vue d'intégrer les représentants des parents Batwa dans les comités de gestion des écoles (CGES) et dans

les comités des cantines scolaires (CASCA) chargés de la préparation de la nourriture des élèves ;

- ✓ Organiser des visites à domicile chez les parents batwa en vue d'échanger avec eux sur les difficultés de leurs enfants ayant abandonné l'école (causes d'abandon, appui-conseil sur les solutions à adopter) ;
- ✓ Organisation des ateliers pour la sensibilisation des parents batwa sur l'importance de la scolarisation de leurs enfants, de les envoyer à temps afin d'éviter des retards, sur les opportunités offertes par le projet, l'hygiène (niveau corporel, vestimentaire, alimentaire, latrines et domestique), le suivi de leurs enfants et pour éviter des conflits familiaux qui sont souvent à l'origine de l'abandon scolaire des enfants batwa ;
- ✓ Prendre en compte les préoccupations exprimées par les parents batwa lors des réunions tenues par les autorités scolaires en collaboration avec les comités de gestion des écoles ;

### **Recommandations relatives à la démarche des consultations**

- ✓ Assurer des consultations continues avec la communauté batwa tout au long du projet pour assurer que leurs préoccupations concernant l'éducation de leurs enfants sont prises en compte, sur l'importance de l'école, sur les opportunités offertes par le projet et sur le mécanisme de gestion des plaintes disponible dans le cadre du projet ;
- ✓ Associer les Batwa dans toutes les étapes du projet (organisation des consultations régulières à l'endroit des Batwa en vue d'échanger sur la mise en œuvre du projet, le suivi-évaluation, sur des problèmes éventuels liés à sa mise en œuvre et dans la recherche des solutions y relatives) ;
- ✓ Associer les Batwa dans la gestion des plaintes liées au projet

Il est à noter que la majorité des activités ci-haut décrites feront partie intégrante des activités du projet. Il s'agit notamment des activités en rapport avec la mobilisation et sensibilisation des parents Batwa et de leurs enfants sur l'importance de l'école et sur les autres thèmes impactant la fréquentation scolaire des enfants batwa, des activités de formation et de sensibilisation des autres acteurs dans le domaine de l'éducation, en l'occurrence, les directeurs des écoles, les enseignants et les Comités de Gestion des Ecoles (CGE).

Ainsi, le budget nécessaire pour la réalisation de ces actions est estimé à Dix Mille dollars américains (**10,000 USD**).

L'évaluation sociale du projet s'articulera sur trois étapes à savoir (i) l'identification des principales parties prenantes clés au niveau des écoles bénéficiaires des activités du projet et l'élaboration d'un processus culturellement adapté pour consulter la population Batwa à chaque étape de la préparation et de l'exécution du projet, (ii) l'évaluation des répercussions négatives et positives potentielles du projet, (iii) l'identification des mesures à prendre pour éviter ces répercussions négatives ou, si cela n'est pas possible, identifier les mesures de nature à atténuer, minimiser ou compenser de telles répercussions et à assurer que la population Batwa tire du projet des avantages culturellement adaptés.

L'Unité de gestion du projet (UGP) qui comprendra en son sein un consultant chargé du suivi évaluation, y compris des questions sociales sera responsable de la mise en œuvre du présent cadre de plan en parfaite collaboration avec les directions provinciales et communales de l'enseignement ainsi qu'avec les comités de gestion des écoles et des cantines scolaires.

Le mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre des actions du cadre de planification s'inspirera du système de suivi-évaluation du projet dans sa globalité. Ce dernier devra être

participatif et inclusif afin que chaque acteur concerné puisse jouer le rôle qui est le sien en vue d'assurer l'appropriation des acquis. Le suivi-évaluation de la mise en œuvre de ce cadre se fera tant au niveau national, provincial que communal.

Une fois que le Gouvernement aura approuvé le présent cadre de planification et que la Banque Mondiale aura donné son non objection, il procédera à sa diffusion dans toutes les provinces et communes d'intervention du projet ainsi que sur le site web de la Banque Mondiale pour que son contenu soit connu de tous les acteurs chargés de la gestion des questions de l'éducation et de celles des Batwa en vue de chercher leur adhésion dans sa mise en œuvre et dans son suivi évaluation.

En cas des plaintes éventuelles liées à la mise en œuvre des activités du présent cadre, un mécanisme de gestion des plaintes a été proposé. Il est basé sur les activités préventives, de médiation, de négociation, d'arbitrage et de recours à la justice.

## EXECUTIVE SUMMARY

The Burundi Government, with the support of the World Bank, is preparing the Burundi Early Grade Learning Project to improve learning at the first level of education with a view to increasing its efforts to implement its National policy of basic education.

The project's development objective is to contribute to improvement in learning so that students can acquire a sufficient level of reading and numeracy skills, which are taught in Kirundi in grades 1-4. It is also about contributing to the improvement in student progression so as to ensure they continue to learn throughout the primary education cycle.

To achieve the above objective, the project's four components focus on: (i) Enhancing parental support and school attendance of students; (ii) Improving instructional practice in the classroom, (iii) Aligning school level activities to improve student performance in early grades and (iv) Aligning systems to improve student progression and learning in early grades.

Project activities will focus on the following:

- Communication outreach to families of primary school age children;
- Distribution of school kits, which include the basic supplies for each student such as notebooks, pens and pencils;
- Support school feeding program Development and dissemination of a Construction Manual;
- Distribution of textbooks, guides, teaching-learning materials and storage units;
- Development, printing and distribution of a guide for improved school management and parental outreach, a guide for school maintenance and small repairs and a simple school report card format in Kirundi;
- Training of teachers on classroom management methods for teaching reading and numeracy, training of administrative and pedagogical management and school directors on methods of community engagement, on how to support teachers, and on improving learning conditions, and monitoring of key indicators for rapid and effective decision-making;
- Training of the School Management Committees members (iii) guidelines for school principals for the opening of the school year,

Those activities will be implemented at national level.

The project beneficiaries are the following: (i) about 1.5 million students enrolled in the first two cycles of basic education, (ii) Teachers approximately 27,000 teachers, (iii) more than 3,500 School directors, approximately 4,000 School Management Committees and (iv) Administrators of the education system at the national, provincial, and communal levels.

The indigenous Batwa are present throughout Burundi and make up about 1% of the national population. The Batwa live in extreme poverty and face marginalization and discrimination.

This indigenous peoples planning framework was prepared in accordance with the principles of the World Bank's Operational Policy (PO4.10) on Indigenous Peoples to ensure that the Batwa receive project benefits in a socially and culturally appropriate manner.

The methodology was participatory and inclusive and included a consultative process conducted through individual interviews and focus groups with guides designed for this purpose. These consultations through participatory diagnosis allowed to reflect the socio-

economic situation of the Batwa, the actions needed to help address this situation, the risks inherent in the implementation of project activities and potential mitigation measures. The report is also based on extensive desk research on this subject matter.

The analysis of the socio-economic situation allowed to identify the factors behind the low school enrollment of Batwa children. These include: (i) lack of food at the Batwa household level due food insecurity, (ii) poverty that causes lack of school fees, equipment and uniforms, (iii) cases of illness, and lack of access to health care because of this poverty, (iv) ignorance of Batwa parents due to lack of information on the importance of school, (v) family labor especially for girls (vi) stigma, marginalization and inferiority complex, (vii) lack of reference in Batwa communities, (viii) family conflicts often leading to divorce, (ix) early marriages practiced in Batwa communities, (x) gender-based conjugal and sexual violence, (xi) lack of self-esteem leading to self-exclusion.

While it is true that many of these challenges are shared by others, the Batwa face the added challenge of stigmatization, and marginalization which, together, render it more complex to address.

As for the potential actions to be taken, they focus on the essential aspects below:

### **General**

- Organise school enrollment campaigns, to encourage batwa children to enroll in schools, thorough radio and communication in public places;
- Speed up the project preparation process so that it can be implemented as soon as possible so that Batwa children of school age can attend school;
- Strengthen the capacities of Batwa parents (training on organization and management of associations, participatory monitoring and evaluation, etc.) and involve Batwa peer educators as well as those who have succeeded at school level to serve as "role models";

### **School level**

- Organization of sensitization workshops / information of teachers, school directors and local administration on the specific needs of the Batwa in education and on the legal and regulatory texts governing the education sector;
- Deliver school kits to Batwa children on time (just with back to school) otherwise they will be kicked out of school;
- Sensitization of Batwa children on hygiene;
- Continue school canteen programs and expand them in schools that do not benefit from them today while avoiding disruptions in food stocks for school canteens to allow Batwa children to stay in school;
- Organization of recreational activities for the effective integration of Batwa children in the school environment (sketches, theaters, various games, dances, drums, etc.);
- Emphasize the sense of dialogue instead of sanctions imposed on Batwa children who are not in order at school;
- Organization of listening sessions, dialogue, mediations between Batwa children and children from other communities with whom they had clashes;
- Enforce disciplinary actions against non-Batwa students who discriminate against Batwa children;

### **Representation**

- Organization of advocacy actions at the Ministry of Education both at the national and local level for the integration of Batwa parents representatives in the school management committees (CGE) and in the canteens management committees (CASCA);
- Organize home visits to Batwa parents with a view to discussing with them the difficulties of their children who have dropped out of school (causes of abandonment, support-advice on the solutions to be adopted);
- Organization of provincial workshops to educate Batwa parents on the importance of schooling their children, to send them in time to avoid delays, on the opportunities offered by the project, hygiene (body level, dress code) , food, latrines and domestic), the monitoring of their children and to avoid family conflicts that are often at the origin of the school dropout of Batwa children;
- Take into account the concerns expressed by Batwa parents at meetings held by school authorities in collaboration with school management committees;

### **Recommendations for continual engagement and consultation**

- Ensure ongoing consultations with the Batwa community throughout the project to ensure that their concerns about the education of their children are taken into account, about the importance of the school, about the opportunities offered by the project and about the complaint management mechanism available under the project;
- Associate the Batwa in all stages of the project (organization of regular consultations with the Batwa to discuss project implementation, monitoring and evaluation, possible problems related to its implementation and in finding related solutions);
- Associate the Batwa in the management of complaints related to the project

It should be noted that the majority of the activities described above will be an integral part of the project activities. These include activities related to the mobilization and sensitization of Batwa parents and their children about the importance of school and other issues impacting school attendance of Batwa children, training of other actors involved education system like school directors, teachers and school management committees (CGE).

The budget for the implementation of the activities of this Framework Plan is estimated at Ten thousand US dollars (**\$ 10,000**).

The social assessment of the project will be focused on three stages: (i) the review of the legal and institutional framework applicable to the Batwa, , (iii) the identification of the main project stakeholders and the development of a culturally appropriate process for consulting the Batwa at every stage of the preparation and execution of the project, (iv) the assessment of potential positive and negative impacts of the project, (v) the identification of measures to avoid these negative impacts, or if this is not possible, measures to mitigate, minimize or compensate for such impacts and to ensure that the Batwa population draws culturally appropriate project benefits.

The Project Management Unit (PMU), which will include a monitoring and evaluation consultant, who will also be responsible for the implementation of this plan framework in close collaboration with the provincial and communal education directions as well as with the school management committees (CGE).

Once the Government has approved this planning framework and the World Bank has reviewed and cleared, it will be disclosed in all provinces and communes and on the Bank's website to ensure that its content is known to all stakeholders in the management of education and the Batwa in order to obtain their support in its implementation and in its monitoring and evaluation.

The monitoring and evaluation of the implementation mechanism of action planning framework will be based on project monitoring and evaluation system as a whole. It should be participatory and inclusive so that all stakeholders can play their role to ensure ownership of learning. The monitoring and evaluation of the implementation of this framework will be at national, provincial and communal level.

In case of any complaints related to the implementation of the activities of this framework, a complaint mechanism has been proposed. It is based on these preventive activities, mediation, negotiation, arbitration and recourse to justice.

## CHAPITRE I : INTRODUCTION

### 1.1. Contexte du pays

Depuis son indépendance acquise en 1962, le Burundi a été confronté à de nombreux défis tant au niveau politique, économique qu'au niveau social. Il a connu des périodes cycliques de violence y compris la guerre civile qui a duré de 1993 à 2005. Ce genre de violence a repris après les élections de 2015 où on a enregistré 500 personnes mortes et plus de 400 000 déplacées. L'économie a connu des ramifications importantes, avec une croissance moyenne du PIB de 4,8% entre 2010 et 2014 et une contraction de -3,96% en 2015. Aujourd'hui, le FMI s'attend à une période de reprise lente qui devrait avoir un impact négatif sur la prestation de services et la capacité à élever le niveau de vie de la population. Le processus de redressement est entravé par les pressions exercées par le déséquilibre du marché des changes, la faible capacité de mobilisation des recettes, l'impact des chocs climatiques sur la production agricole et la faiblesse persistante de l'aide étrangère.

De même, la croissance démographique continue d'être un défi important. La moyenne était de 3,3% en 2015 alors que celle de la région Afrique subsaharienne (ASS) était de 2,7% au cours de cette même année. Le taux de fécondité quant à elle reste aussi élevé avec 5,9 naissances en moyenne par femme en 2015, contre une moyenne subsaharienne de 4,9. Le pays est caractérisé par une forte population de jeunes, avec environ 55% de la population de moins de 15 ans. La densité de la population est aussi très élevée (340 habitants par km<sup>2</sup> pouvant même atteindre 500 habitants par km<sup>2</sup> dans certains endroits) et près de 30 pour cent des ménages ruraux possèdent moins d'un hectare de terre cultivable. C'est dans ce contexte que l'insécurité alimentaire reste une préoccupation particulièrement importante en ce sens que la part de la population souffrant de pénuries alimentaires reste maintenue à un niveau élevé (70 %) en 2014.

Ainsi, malgré de nombreux efforts et améliorations au fil des années, le Burundi continue de faire face à cet important défi démographique qui contribue aux pressions démographiques au niveau du système scolaire en particulier dans les premières années.

Le Burundi est également l'un des pays les plus pauvres du monde, avec environ 65% de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté. Le revenu par habitant en 2015 était de 318 USD. Malgré les efforts importants et l'amélioration des principaux indicateurs de la santé et de l'éducation, le Burundi reste faible au niveau de l'indice de développement humain (IDH) en ce sens qu'il venait en 184<sup>ème</sup> position sur 188 pays en 2016. Il souffre aussi de la malnutrition chronique avec 70% de la population sous-alimentée en 2014. Il connaît également une plus forte incidence de retard de croissance dans le monde avec 57,5% parmi les enfants de moins de 5 ans. Selon le rapport d'évaluation du niveau de la pauvreté réalisée en 2016, le coefficient de l'indice de Gini pour le Burundi était d'environ 37,3, inférieur à la moyenne de 45,1 parmi les pays d'Afrique subsaharienne. L'inégalité tend à être plus élevée dans les zones urbaines (39,3 dans les capitales et 40,2 dans les autres zones urbaines, contre 33,4 dans les zones rurales). Les régions du nord et du centre-est tendent à être plus inéquitables que l'ouest et le sud. Selon les témoignages, le niveau d'instruction du chef de ménage est l'un des principaux facteurs expliquant cette inégalité.

Si les indicateurs globaux du développement humain restent inférieurs à la moyenne, le Burundi a réalisé des progrès significatifs dans des domaines clés. En effet, il a montré une grande amélioration de ses taux d'alphabétisation au fil du temps, passant de 42,4% en 2006 à 61,6% en 2014 parmi les jeunes de 15 ans et plus. Cette amélioration s'est beaucoup plus manifestée au niveau de la catégorie des jeunes situés entre 10 et 14 ans où les taux d'alphabétisation sont passés de 61,2% en 2006 à 84,2% en 2014. En 2014, les taux d'alphabétisation des jeunes adultes (15-24 ans) étaient de 79,4%. Le Burundi a également vu une grande amélioration de ses résultats de santé. Les taux de mortalité infantile ont baissé de 93 pour 1 000 naissances vivantes en 2000 à 54 en 2015, ce qui est inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne qui est de 56. Les taux de mortalité maternelle sont également passés de 954 décès pour 100 000 naissances vivantes à 712.

## **1.2. Contexte sectoriel et institutionnel**

Le Burundi a considérablement accru l'accès à l'éducation primaire depuis 2005 avec l'introduction par le gouvernement de l'enseignement fondamental gratuit malgré des niveaux de pauvreté et des pressions démographiques toujours élevés. En 2015, le taux brut de scolarisation (TBS) dans l'enseignement fondamental avait atteint 123,8%. Il n'y a pas de variation significative du TBS au niveau fondamental entre les provinces, le sexe, la région ou le niveau de richesse. Selon le document de Projet d'appui à l'amélioration de l'apprentissage dans le premier degré de scolarité, le taux d'admission net ajusté en première année en 2015 était de 93,4%, une indication forte d'un accès accru pour les enfants de 7 ans. Les données de l'enquête auprès des ménages pour 2013/2014 montrent que l'accès à la première année était élevé y compris dans les ménages pauvres. Le taux d'éducation extrascolaire était de 13% en 2014, contre 17% en RDC voisine ou 14% au Rwanda. La parité entre les sexes a été atteinte en 2012.

Les résultats d'évaluations internationales y compris celle réalisée par le PASEC (Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs) montrent des résultats d'apprentissage relativement bons en lecture et en mathématiques, en particulier dans les premières années. Selon cette évaluation, la performance du Burundi en 2014 était nettement supérieure à celle des autres pays en lecture (Kirundi) et en mathématiques en 2e année ainsi qu'en mathématiques et lecture (français) au niveau de la 6e année. En 2e année, il a été enregistré 79% et 97% des élèves qui ont atteint une «compétence suffisante» respectivement en lecture et en mathématiques surpassant ainsi les autres pays. Le genre et l'équité socio-économique sont apparents. L'analyse des facteurs contribuant aux résultats d'apprentissage au Burundi montre que les caractéristiques socio-économiques des élèves et le statut socioéconomique des écoles ne semblent pas expliquer de manière significative les performances de l'évaluation des apprentissages. Au lieu de cela, les deux facteurs les plus saillants étaient la taille des classes et la disponibilité de matériels pédagogiques et de ressources dans la salle de classe.

Ces réalisations sont liées à la politique de l'éducation, qui met l'accent sur l'élargissement de l'accès à l'école, le déploiement d'enseignants qualifiés et l'utilisation du kirundi comme langue d'enseignement. De nouvelles écoles et en moyenne environ 2000 salles de classe ont été construites chaque année entre 2012 et 2015, principalement par les communautés. Tous les

enseignants de l'école fondamentale reçoivent une formation. Afin de réduire la taille des classes, des salles de classe ont été utilisées en alternance. Parmi les pays d'Afrique subsaharienne, le Burundi est l'unique pays qui compte une très forte proportion d'enseignantes et de directrices d'école. Au niveau national, 55% des enseignants du de l'école fondamentale sont des femmes, atteignant un maximum de 89% dans la capitale et la province de Bujumbura. Les données du PASEC au Burundi indiquent également que plus de 80% des directeurs d'école étaient des femmes. La langue d'enseignement pendant les quatre premières années du cycle de l'école fondamentale est le Kirundi, la langue nationale. Le Kirundi permet aux élèves de transférer leurs compétences en lecture à la seconde langue, le français, ainsi que l'acquisition d'une plus grande maîtrise des mathématiques. L'enseignement privé au niveau du fondamental au Burundi n'est pas très développé. Seulement environ 1,2% des élèves sont inscrits dans les écoles privées au niveau fondamental.

Une évaluation préliminaire du PSDEF (Plan Sectoriel de Développement de l'Education et la Formation) montre que bien que de nombreuses cibles n'aient pas été atteintes, la plupart des indicateurs sont sur la bonne voie. Cinq piliers de la nouvelle stratégie sectorielle ont été identifiés dans le cadre du PSDEF, notamment: i) la construction; ii) une réduction des écoles à double vacation; iii) réduction du redoublement; iv) amélioration de l'utilisation et du déploiement des enseignants; et v) le soutien aux écoles. Au cours des trois premières années du programme, soit 2012-2015, plus de 6500 salles de classe ont été construites (environ 83% de leur objectif déclaré), et bien que le STR n'ait pas diminué au cours de cette période, la part des écoles à 57% en 2010/11 à 34,6% en 2014/15. Les taux de redoublement se sont également significativement améliorés au cours de cette période, passant de 33% à 24,3% au cycle I, de 30% à 19,1% au cycle II et de 40 à 23,7% au cycle III.

L'écart dans le déploiement des enseignants entre les provinces a également fortement diminué, passant de 44% en 2010-2011 à 25% en 2014-2015. En outre, le gouvernement a créé une Direction des Cantines Scolaires, dans le but d'élargir le programme d'alimentation scolaire mené par le Programme alimentaire mondial (PAM) dans les zones touchées par l'insécurité alimentaire. Le gouvernement a également interdit l'exclusion de l'école pour les besoins d'uniformes ou d'autres articles de base. Bien que cette interdiction n'ait pas été évaluée, le taux d'abandon scolaire est passé de 26% en 2010 à 13% en 2013 / 14.

L'éducation reste le secteur prioritaire du gouvernement mais la crise de 2015 a conduit les donateurs internationaux à retirer une part importante de leur contribution dans ce secteur. Ledit secteur a reçu environ 30% du budget total financé par les ressources intérieures en 2016, suivi par la Sécurité publique et la Défense nationale à environ 21%

La réforme des programmes d'enseignement va maintenant être introduite dans les premières années du fondamental, ce qui offre l'occasion de renforcer l'apprentissage précoce et de faire en sorte que tous les enfants burundais puissent progresser dans le cycle de neuf (9) ans avec des bases plus solides. La réforme implique le développement d'un nouveau curriculum basé sur les compétences pour l'éducation fondamentale. Le nouveau programme des trois premiers cycles élaboré avec le soutien du Centre international d'études pédagogiques (CIEP). Les principales innovations du programme sont: (a) l'accent sur l'apprentissage accéléré de la lecture

, (b) le focus sur la rémédiation, (c) le développement des nouveaux supports et matériel pédagogiques, notamment l'approvisionnement en manuel scolaire à chaque élève, et (d) l'emphase sur la formation continue et l'encadrement des enseignants. Le nouveau curriculum a été validé en août 2015 et a été mis en œuvre pour le cycle IV. Le nouveau programme pour les premières années devrait être mis en œuvre à partir de la rentrée 2019/2020.

### **1.3. Contexte et justification de l'élaboration du Cadre de planification en faveur des peuples autochtones/Batwa (CPPA)**

Ce Cadre de planification en faveur des peuples autochtones a été préparé selon les principes de la politique opérationnelle de la Banque mondiale (PO4.10) sur les peuples autochtones. Il s'agit d'une planification qui repose sur l'organisation des consultations publiques préalables, libres et fondées sur la communication des informations requises aux populations concernées durant tout le cycle du projet (planification, mise en œuvre et suivi évaluation) afin de prendre pleinement connaissance de leurs points de vues et de s'assurer qu'elles soutiennent le projet. L'un des résultats de ces consultations est l'élaboration d'un cadre de plan d'actions en faveur de cette population afin qu'elle puisse jouir de toutes les retombées du présent projet.

Les Batwa se trouvent dans toutes les provinces du Burundi. Suite aux phénomènes d'exclusion et de stigmatisation qu'elle subit depuis longtemps et qui sont liées à son histoire, sa culture et son mode de vie, elle mène une vie très précaire dans ce sens qu'elle se trouve dans un état d'extrême vulnérabilité et de pauvreté qui l'empêche de se développer comme les autres citoyens burundais. Dans ces conditions, elle devra bénéficier des avantages de ce projet au même titre que les autres communautés bénéficiaires de la société burundaise.

### **1.4. Description du projet.**

#### ***1.4.1. Objectifs ultimes auxquels le projet contribue***

Le Cadre de Partenariat Pays (CPP) pour le Burundi est en cours de préparation et s'appuie sur le Diagnostic Pays Systématique (SCD) achevé en 2017. Il est structuré autour de deux piliers stratégiques à savoir: (i) améliorer le cycle de vie des Burundais en mettant l'accent sur l'amélioration des conditions de vie et la réduction de la pauvreté; et (ii) augmenter les moyens de subsistance et améliorer les opportunités. La logique est que la réduction de la pauvreté et la réalisation d'une prospérité partagée commencent par la protection des plus pauvres et des plus vulnérables et jettent les bases de la croissance à moyen et à long terme.

Le projet proposé contribuera à ces objectifs de plusieurs façons. L'opération se concentre sur l'amélioration de l'apprentissage et de la progression dans les premières années d'études en mettant davantage l'accent sur l'acquisition des compétences fondamentales en calcul et en lecture. Ceci est essentiel pour garantir que les enfants achèvent leurs études à temps et possèdent les compétences adéquates pour exploiter avec succès les opportunités économiques qui stimuleront la croissance économique. .

Le projet contribue également à l'expansion du programme d'alimentation scolaire, qui constitue un filet de sécurité productif et efficace permettant aux plus vulnérables d'avoir les meilleures chances d'améliorer la santé, la performance scolaire et le niveau d'éducation. Les

preuves empiriques montrent que cela peut également augmenter le taux de scolarisation et, peut-être le plus important, la fréquentation scolaire. L'accent du projet sur l'amélioration de l'apprentissage, encouragera également l'inscription des élèves à temps, fournira plus de salles de classe physiques et améliorera l'environnement d'apprentissage, ce qui augmentera la probabilité d'achèvement. Étant donné que l'éducation a un taux élevé de retour sur investissement pour chaque année d'éducation achevée, un niveau d'éducation plus élevé pourrait avoir un impact significatif et positif sur la réduction de la pauvreté. Le projet devrait également contribuer à la réalisation d'un ensemble d'objectifs plus large en approfondissant et en élargissant la résilience de la population et aider à renforcer la confiance au sein des communautés grâce à une plus grande participation des communautés au niveau de l'école.

#### ***1.4.2. Objectifs de développement du projet***

Le projet vise l'amélioration des apprentissages et la progression fluide du parcours scolaire des élèves en début de scolarité au Burundi. Aux fins du présent projet, les «premières années» sont définies comme les années 1 à 4, comprenant les deux premiers cycles de l'enseignement fondamental. Le projet proposé se concentrera sur deux domaines à savoir :

a) Amélioration de l'apprentissage: Plus d'élèves acquerront un niveau suffisant de compétences en lecture et en calcul, enseigné en Kirundi, de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> année, ce qui leur permettrait de progresser et continuer à apprendre tout au long du cycle de l'enseignement primaire. L'amélioration de la maîtrise de la lecture en Kirundi contribuera également à une meilleure maîtrise du français, enseigné dès la première année et deviendra la langue d'enseignement en cinquième année. L'accent mis sur ces notes est également justifié par le déploiement imminent du nouveau programme d'études dans ces classes.

b) Amélioration de la progression des élèves: Beaucoup d'enfants entreront en première année à l'âge de 6 ans. Un plus grand nombre d'enfants fréquenteront régulièrement la classe et progresseront dans les premières années sans redoublement. Une concentration sur ce domaine de résultats aidera à améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources. En outre, en réduisant la taille des classes et le surpeuplement dans les premières années (en réduisant le redoublement) et en réduisant la dispersion des âges au sein des classes, ce résultat aidera également à créer de meilleures conditions d'enseignement-apprentissage.

L'objectif de développement du projet est d'améliorer les apprentissages et la progression fluide du parcours scolaire des élèves en début de scolarité. Pour atteindre cet objectif, le projet adopte une approche holistique ciblant différents niveaux d'interventions qui affectent les résultats: (i) niveau des élèves et des ménages; (ii) améliorer les pratiques pédagogiques dans les premières classes au niveau de l'enseignant / de la classe; (iii) le soutien à l'amélioration de l'apprentissage dans les premières classes au niveau de l'école; et (iv) le soutien à l'amélioration de l'apprentissage au niveau du système.. En même temps, l'objectif central du projet est d'améliorer les pratiques pédagogiques en classe, en apportant des changements dans le comportement des enseignants par un soutien continu et en enrichissant l'environnement de la classe avec une variété de matériels d'apprentissage pour la lecture et le calcul

L'amélioration de la progression des élèves au cours des premières années et l'amélioration de l'apprentissage sont liés. Au Burundi, les niveaux élevés de redoublement formel et informel en première et deuxième années résultent en partie du mauvais rendement des enfants lors des tests administrés par les enseignants; une mauvaise performance peut à son tour être causée par une fréquentation irrégulière ou parce que les enfants n'ont pas acquis de compétences prérequis en lecture et en calcul. La promotion des élèves sans apprentissage adéquat reporte le problème à plus tard. Cependant, le redoublement des enfants conduit à des classes pléthores, surtout en première année. Ceci rend les conditions d'enseignement plus difficiles surtout étant donné les enfants d'âges et de capacités différents. Par conséquent, la majorité des enfants doivent acquérir les compétences de base à la fin des classes 1 et 2 sans avoir à redoubler. .

Le projet met l'accent sur les quatre premières années de scolarité pour faire en sorte que la majorité des enfants burundais acquièrent les compétences de base en lecture et en écriture nécessaires à la poursuite de l'éducation de base. Les recherches, en Afrique subsaharienne et ailleurs, montre que l'apprentissage dans les premières années est essentiel pour le succès ultérieur de l'éducation des enfants. En outre, le Gouvernement burundais prévoit de mettre en œuvre le nouveau programme pour les années 1 à 4 du nouveau cycle de l'éducation de base à partir de 2018. Enfin, il est important de consolider les bonnes performances du Burundi en matière d'inscription et d'apprentissage au niveau fondamental et empêcher que les effets de la crise récente ne causent des dommages permanents à l'apprentissage des enfants. La recherche montre que de tels chocs peuvent avoir des effets négatifs durables sur la participation des enfants à l'école et donc sur l'apprentissage.

### ***1.4.3. Composantes du projet.***

Le projet comprend 4 composantes décrites ci-dessous :

#### **Composante 1: Renforcement de la participation parentale et de l'assiduité scolaire.**

La composante contribue à ce que les enfants s'inscrivent en classe de 1<sup>ère</sup> année fondamentale à temps (lorsqu'ils ont 6 ans), que les enfants de la première à la quatrième année, et en particulier ceux des deux premières années, fréquentent régulièrement l'école et qu'ils soient soutenus à la maison pour renforcer leur apprentissage, notamment à travers la lecture. Elle vise également à appuyer les activités d'alimentation scolaire et de distribution de kits scolaires.

Cette composante est subdivisée en trois sous-composantes à savoir :

#### **Sous-composante 1.1: Développement et mise en œuvre d'une campagne nationale de sensibilisation et de mobilisation.**

Ladite sous-composante finance la communication ciblée auprès des familles des enfants en âge de scolarisation. Cela se fera à travers la radio, la télévision, l'organisation des théâtres radiophoniques et à travers d'autres activités médiatiques, réalisées avant la rentrée scolaire et durant l'année scolaire pour inscrire les enfants à temps, assurer leur présence régulière et soutenir leur apprentissage à la maison. Des messages simples et des brochures destinées aux principales parties prenantes du système seront également préparés. Cette campagne de communication s'inspire des campagnes de «Back to School» financées par l'UNICEF au cours

des dernières années. L'unité de communication et d'information du Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MEESRS), qui travaille annuellement sur les activités de retour à l'école, sera responsable de la gestion de cette activité.

Les parents des enfants en âge de scolarisation seront les principaux bénéficiaires, ainsi que les frères et sœurs plus âgés. Cependant, les interventions cibleront également les individus et les groupes comme vecteurs de diffusion, y compris les directeurs d'école, les enseignants, les CGE, les églises, les élus locaux, les dirigeants locaux, les administrateurs et les conseillers au niveau local. Les fonctionnaires du système de l'éducation au niveau décentralisé (comme les directeurs provinciaux de l'éducation (DPE), les inspecteurs provinciaux de l'éducation (IPE) et les directeurs communaux de l'éducation (DCE) seront également impliqués dans la diffusion des messages et le suivi / évaluation des activités.

### **Sous-composante 1.2: Extension du programme d'alimentation scolaire.**

Cette sous-composante étend le programme actuel d'alimentation scolaire à d'autres écoles dans les provinces où le Programme Alimentaire Mondiale (PAM) intervient déjà, afin d'accroître la couverture des écoles dans ces provinces cibles. Le programme est actuellement opérationnel à Kirundo, Muyinga, Ngozi, Cibitoke, Bubanza, Gitega et Bujumbura, qui ont été identifiés comme étant en situation d'insécurité alimentaire et ont également des performances insatisfaisantes sur les indicateurs clés de l'éducation. Cette sous-composante contribuera à l'extension du programme dans les provinces du Kirundo et Muyinga.

Le programme couvre actuellement 426 000 élèves en éducation de base et 6 000 élèves d'âge préscolaire dans ces provinces sur financement du PAM et de ses donateurs, ainsi que du Gouvernement burundais. Les bénéficiaires comprennent tous les enfants inscrits dans les écoles ciblées. Aucun élève n'est exclu, du préscolaire à la neuvième année au cas où l'école inclut le quatrième cycle de l'éducation de base.

La sélection des écoles supplémentaires sera effectuée par la Direction Nationale des Cantines Scolaires en collaboration avec le PAM. Les données sur la fréquentation des élèves recueillies grâce au système de suivi et d'évaluation du projet aideraient à évaluer l'efficacité du programme d'alimentation scolaire en cours.

### **Sous-composante 1.3: Kits scolaires.**

Cette sous-composante finance l'achat et la distribution de kits scolaires, qui comprennent les fournitures de base pour chaque élève, comme des cahiers, des stylos et des crayons. Cette activité s'appuie sur le programme de fourniture de kits scolaires de l'UNICEF qui, en octobre 2017, a couvert environ un million d'enfants. Environ 1,4 million de kits scolaires seront distribués dans les classes 1 à 4 dans 6 provinces cibles (Cankuzo, Kirundo, Makamba, Muyinga, Rumonge, et Ruyigi) au cours de la mise en œuvre du projet.

## **Composante 2: Amélioration de l'enseignement en classe.**

Cette composante vise à modifier les pratiques pédagogiques en classe de la première à la quatrième année à travers une série d'activités interdépendantes qui doivent se renforcer mutuellement: (i) le renforcement du curriculum; (ii) l'élaboration et la distribution d'un ensemble de matériels didactiques appropriés et d'outils d'évaluation; et (iii) la formation et le soutien continu aux enseignants pour approfondir leur compréhension sur les nouveaux manuels et approches pédagogiques, intégrer l'utilisation de matériels et utiliser l'évaluation formative pour améliorer l'apprentissage.

### **Sous-composante 2.1: Renforcement des programmes d'études pour les classes 1 à 4 et développement de matériels d'enseignement et d'apprentissage.**

La sous-composante financera le renforcement du curriculum et le développement des programmes d'études des niveaux 1 à 4. Il s'agit de développer les manuels et guides enseignants, ainsi que les supports pédagogiques appropriés, tel que les cahiers d'apprentissages de la lecture et les livres de lecture supplémentaires. Il impliquera également le développement des évaluations formatives (qui figurent dans le guide de l'enseignant) ainsi que des livrets d'évaluations pour les évaluations de fin de trimestre.

Les matériels pédagogiques suivants seront développés:(i) cahiers d'apprentissage de la lecture et outils d'évaluation pour le programme de lecture accélérée de 100 jours en première année ; (ii) manuels scolaires de kirundi, mathématiques, et études du milieu pour les niveaux 1 à 4, et en français à partir de la 2eme année ; (iii) une série de matériels de lecture supplémentaires en kirundi pour chaque classe de la première à la quatrième année(iv) un kit classe composé de matériel pour chaque classe de la première à la quatrième année, comprenant des supports pédagogiques à installer sur les murs et à utiliser par l'enseignant. Cela comprend aussi une radio par école pour appuyer les enseignants dans les programmes de lecture ; (v) un guide de l'enseignant pour chaque domaine pour les années 1-4, qui montrera, entre autres, comment utiliser le manuel et le matériel supplémentaire de lecture ;

(vi) un guide à l'intention des directeurs d'école pour observer les pratiques d'enseignement en classe et fournir un soutien aux enseignants ; (vii) un livret d'outils d'évaluation que les enseignants utiliseront comme tests de fin de trimestre.

Le développement des manuels sera organisé de telle sorte que les manuels de première année seront disponibles au cours de l'année scolaire 2019-2020; Les manuels de 2e, 3e et 4e année seront idéalement disponibles au début des années 2020-21, 2021-22 et 2022-23, respectivement. Des matériels de lecture supplémentaires devraient être mis à la disposition de toutes les classes au cours des deux premières années de mise en œuvre du projet.

### **Sous-composante 2.2: Distribution de manuels, de guides, de matériel d'enseignement et d'apprentissage et des outils de stockage.**

Cette sous-composante financera l'édition, l'impression, la distribution de manuels, de guides et d'auxiliaires pédagogiques mentionnés ci-dessus, ainsi que la mise à disposition d'outils de stockage pour les manuels et le matériel dans les salles de classe. Des cahiers d'apprentissage pour le programme de lecture accélérée de première année seront exigés chaque année pour

chaque élève de première année. Plus de 6,3 millions de manuels et 77.000 exemplaires de guides d'enseignement correspondants seront disponibles au cours de la durée du projet.

Chaque classe de la première à la quatrième année, dans environ 4000 écoles, sera dotée d'armoires pour le stockage des manuels et du matériel didactique ainsi que des étagères basses pour le matériel de lecture des élèves. Les écoles seront équipées d'outils pour suivre le stock et la gestion quotidienne du matériel pédagogique qui leur sera fourni. Cela serait accompagné d'un guide simple avec des instructions pour les enseignants pour maintenir le matériel en bon état.

### **Sous-composante 2.3: Formation et soutien continu des enseignants pour améliorer les pratiques pédagogiques dans les salles de classe.**

La sous-composante financera la formation intensive ainsi que la formation et encadrement continu à environ 27 000 enseignants de la première à la quatrième année. Il s'agit d'appuyer aussi la formation d'environ 3 500 directeurs et environ 240 conseillers pédagogiques et inspecteurs sur les nouvelles approches pédagogiques et le nouveau curriculum.. Les modules de formation élaborés au cours du processus serviront à réviser les programmes de formation initiale avant le service pour assurer l'harmonisation du contenu et des approches pédagogiques

La formation intensive des enseignants couvrira le nouveau programme, les nouvelles approches pédagogiques, les nouveaux manuels, les méthodes de gestion de classe, l'utilisation d'évaluations formatives et diagnostiques, l'intégration de l'approche accélérée des stratégies de remédiation, l'utilisation de manuels de lecture supplémentaires et la gestion des kits classe. Le contenu et la formation pédagogique seront alignés sur le cadre de compétences des enseignants et permettront aux enseignants de: (a) planifier l'apprentissage, (b) planifier les leçons, (c) organiser une séance d'apprentissage, (d) évaluer l'apprentissage et (e ) identifier les faiblesses et mener des activités de rattrapage/remédiation. L'accent sera mis sur l'enseignement de la lecture. La formation comprendra des instructions sur l'utilisation du guide de l'enseignant et des livres supplémentaires dans la salle de classe..

Environ 3 500 directeurs d'écoles recevront aussi une formation pédagogique et en gestion administrative. Les formations des directeurs d'écoles se focaliseront sur les méthodes efficaces de gestion de l'école, sur la mobilisation et sensibilisation des parents et de la communauté dans la bonne gestion de l'école, et l'encadrement de proximité des enseignants pour l'amélioration des conditions d'apprentissage.

Les enseignants bénéficieront d'un soutien régulier et structuré au-delà des sessions de formation intensive d'été pour renforcer la pratique pédagogique et utiliser les évaluations formatives pour améliorer l'apprentissage des élèves. Cela se fera à travers les activités suivantes: (i) l'observation en classe par le directeur de l'école à l'aide d'une simple liste de contrôle pour guider et fournir une rétroaction aux enseignants. La classe de chaque enseignant serait visitée deux fois par mois par le directeur. (ii) Réunions d'enseignants dans les réseaux scolaires, comprenant chacun environ 5 écoles.

### **Composante 3: Alignement des activités de l'école pour le renforcement des apprentissages.**

Cette composante aidera les comités de gestion des écoles à faire participer les parents dans l'encouragement des enfants à l'apprentissage, au maintien de l'environnement scolaire, à la réalisation de petites réparations et à la surveillance du rendement scolaire au moyen d'indicateurs simples. Il renforcera la capacité des chefs d'établissement à organiser des groupes d'enseignement dans les premières années pour maintenir la taille des classes gérables, à collecter et utiliser des indicateurs simples sur la progression et l'apprentissage des élèves. Il fournira également des subventions aux écoles pour l'entretien régulier et les réparations des salles de classe pour améliorer l'environnement d'apprentissage physique.

#### **Sous-composante 3.1: Renforcement des comités de gestion des écoles et de la capacité des directeurs d'école.**

Cette sous-composante financera (i) le développement, l'impression et la distribution d'un guide pour les Comités de Gestion d'Écoles (CGEs) pour renforcer leur participation dans la gestion efficace de l'école ainsi que dans la mobilisation des parents et de la communauté dans les activités de l'école ; ; (ii) la formation de 4,000 CGEs; sur la bases de thèmes identifiés dans le guide (iii) le développement, l'impression et la distribution d'un guide pour appuyer les directeurs d'école dans la bonne gestion pédagogique et administrative de l'école. Ce guide servira à appuyer lors des formations des directeurs d'écoles (voir sous-composante 2.3)..

#### **Sous-composante 3.2: Amélioration de l'environnement d'apprentissage dans les salles de classe existantes.**

Cette sous-composante contribue à l'objectif d'amélioration de la progression scolaire et de l'apprentissage en améliorant l'environnement d'apprentissage en classe. Fondamentalement, il fournira un soutien supplémentaire aux communautés pour: (i) améliorer les salles de classe inachevées déjà construites par les communautés, afin d'améliorer leur durabilité et apporter les améliorations physiques nécessaires pour les rendre plus propices à l'apprentissage; (ii) introduire une politique de maintenance par le biais d'une subvention de maintenance canalisée vers les écoles chaque année. Cela permettra aux comités de gestion des écoles de mener des activités de maintenance la réparation des vitres brisées, la peinture des salles de classe et autres réparations mineures, afin de préserver le matériel scolaire existant et de prolonger la durée de la classe autant que possible. ; et (iii) élaborer, imprimer et mettre à disposition des communautés, un *Manuel pour la Construction et maintenance d'Ecoles au Burundi* (MCEB) qui s'appuiera sur les normes et standards des constructions scolaires établis par le MEESRS mais qui sera simplifié et en kirundi afin d'appuyer les communautés afin qu'ils puissent réaliser des meilleures installations scolaires sur leurs propres initiatives avec leurs propres moyens financiers.

#### **Composante 4 : Alignement du système pour l'amélioration des apprentissages et la progression fluide des élèves.**

Cette composante renforcera les capacité du ministère dans l'utilisation des données pour une planification efficace, et pour l'évaluation des apprentissages afin d'améliorer la gestion du secteur et d'assurer une meilleure performance..

##### **Sous-composante 4.1: Renforcement des capacités aux niveaux central et décentralisé.**

Cette sous-composante devrait financer les activités suivantes :

- (i) Évaluation de l'apprentissage pour les niveaux 2 et 4 en lecture(kirundi), en calcul et en français sur base d'échantillon.
- (ii) Améliorer le suivi, gestion et planification des données éducatives
- (iii) Améliorer le suivi, gestion et planification des données éducatives
- (iv) Organisation de concours de lecture et de mathématique
- (v) Formation des cadres au niveau central et des directeurs provinciaux
- (vi) Amélioration de l'infrastructure internet et logistique du ministère

##### **Sous-composante 4.2: Gestion de projet, coordination et suivi et évaluation.**

Cette sous-composante financera les activités de gestion de projet..

#### **1.5. Bénéficiaires du projet**

Les bénéficiaires du projet sont classés en cinq catégories reprises ci-dessous :

- Elèves : environ 1,5 million d'élèves inscrits dans les deux premiers cycles de l'éducation de base ;
- Enseignants: environ 27 000 ;
- Directeurs d'école: plus de 3 500 ;
- Comités de gestion des écoles: environ 4000 ;
- Administrateurs du système d'éducation aux niveaux central, provincial et communal

#### **1.6. Objectif du Cadre de planification en faveur de la population Batwa.**

Le projet sera réalisé au niveau national. Pendant la préparation du projet, il a été constaté la présence des Batwa dans tout le pays. Les Batwa remplissent les critères de la P O4.10, de la Banque mondiale, par les caractéristiques suivantes :

1. les Batwa s'identifient comme appartenant à un groupe culturel autochtone distinct, et cette identité est reconnue par d'autres Burundais;
2. les Batwa sont collectivement attachés à des habitats ou à des territoires ancestraux géographiquement délimités et situés dans la zone du projet, ainsi qu'aux ressources naturelles de ces habitats et territoires ;
3. Les institutions culturelles, économiques, sociales ou politiques traditionnelles des Batwa sont différentes de celles de la société et de la culture dominantes.

Ainsi, le présent cadre de planification va permettre à cette population Batwa de bénéficier au même titre que les autres citoyens burundais, des avantages procurés par le projet. Sa réalisation

sera faite à travers l'organisation des consultations publiques préalables, libres et fondées sur la communication requises aux populations concernées.

### **1.7. Méthodologie suivie**

La méthodologie utilisée lors de l'élaboration du Cadre de Planification en faveur de la Population Twa s'inscrit dans cette logique. Les aspects ci-après ont été abordés :

- Compréhension commune de la mission avec le commanditaire de l'étude ;
- Revue documentaire. Les documents consultés sont notamment le document de projet d'appui à l'amélioration de l'apprentissage au niveau du premier degré de scolarité, la politique opérationnelle de la Banque Mondiale (PO 4.10) sur les peuples autochtones, la constitution de la République du Burundi, l'ordonnance ministérielle N°610/1596 du 5/10/2017 mettant en place le Comité de Gestion de l'Ecole, les rapports annuels des directions provinciales de l'éducation de Muramvya et de Kirundo, le rapport d'enquête de l'UNIPROBA (2016) sur les effectifs de la population Batwa ;
- Collecte des données sur terrain (entretiens individuels, focus groupes et observations directes). Cette collecte a été réalisée à travers l'organisation des consultations publiques et institutionnelles à l'aide des guides d'entretiens (individuels et en focus groups) conçus à cette fin. Il a été question des consultations avec les représentants de la population Batwa et avec les représentants de l'administration tant au niveau central (Ministère de l'éducation, les Directeurs des Directions provinciales de l'enseignement de Muramvya et de Kirundo, les Directeurs des écoles visitées). Ces entretiens ont été également organisés à l'endroit des autres acteurs comme les ONGs intervenant en faveur de la population Batwa dans la zone du projet. Il s'agissait de recueillir les perceptions de ces acteurs sur la problématique de la scolarisation des enfants Batwa et d'identifier les actions prioritaires à mener en leur faveur.
- Analyse et traitement des données ;
- Rédaction du rapport.

## **CHAPITRE II : CADRE JURIDIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL**

### **2.1. Constitution de la République du Burundi**

Au Burundi, il n'y a pas de cadre spécifique dédié aux Batwa. La Constitution du Burundi consacre une égalité de statut et de droit à tous les citoyens burundais. En son Article 13, il est stipulé : « tous les burundais sont égaux en mérite et en dignité. Tous les citoyens jouissant des mêmes droits et ont droit à la même protection de la loi. Aucun burundais ne sera exclu de la vie sociale, économique ou politique de la nation du fait de sa race, de sa langue, de sa religion, de son sexe ou de son origine ethnique ».

Au niveau National, ce texte fondamental est le point de repère légal de tous les autres textes. C'est à travers lui que le Burundi s'associe à l'ensemble des autres pays en faisant siens les textes d'ampleur internationale adoptés par les grands ensembles auquel le Burundi appartient notamment l'Organisation des Nations Unies et ses différentes agences spécialisées dans tous les domaines, y compris l'éducation.

De même, la Constitution abonde dans le sens de l'inclusivité prônée par les points de repères internationaux. En effet, elle proclame dans son Article 22 que : «Tous les citoyens sont égaux devant la loi, qui leur assure une protection égale. Nul ne peut être l'objet de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son ethnie , de son sexe, de sa couleur, de sa langue, de sa situation sociale, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ou du fait d'un handicap physique ou mental ou du fait d'être porteur du VIH/SIDA ou toute autre maladie incurable».

S'agissant de l'exercice des droits, l'Article 52 mentionne que « toute personne est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personne, grâce à l'effort national et compte tenu des ressources du pays ».

D'une façon plus explicite, l'Article 53 de cette même constitution quant à lui stipule que tout « citoyen a droit à l'égal accès à l'instruction, à l'éducation et à la culture et que l'Etat a le devoir d'organiser l'enseignement public et d'en favoriser l'accès. Toutefois, le droit de fonder les écoles privées est garanti dans les conditions fixées par la loi. Dans la gestion des écoles privées, l'Etat garde un droit de regard pour que l'offre de l'éducation se réalise dans des conditions honorables ».

### **2.2. Dispositif institutionnel du secteur de l'éducation.**

Conscient que l'éducation constitue un des piliers du développement socioéconomique en ce sens qu'il vise le développement du capital humain et qu'il s'agit d'un droit que tout le monde doit bénéficier, le Gouvernement du Burundi a mis en place le Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique qui a pour rôle de concevoir et de coordonner la mise en œuvre de la politique nationale de l'éducation. Dans ses efforts de rendre le système éducatif efficace et performant, le Gouvernement à travers ce Ministère a mis en place sa politique nationale de l'éducation traduite par le Plan Sectoriel de Développement de l'Education et de la Formation 2012-2020 (PSDEF). En vue d'une meilleure mise en œuvre de ce dernier, des réformes importantes ont été opérées au cours de ces dernières années. Ces réformes se sont inspirées des documents stratégiques comme le CSLPII (Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté) et la Vision 2025. Parmi les réformes phares adoptées par le gouvernement, il y a celle relative à l'adoption de l'enseignement fondamental régie par la loi n°1/19 du 10 septembre 2013 sur l'enseignement de base et secondaire. En son article 34, cette loi stipule « l'enseignement fondamental vise le développement des potentialités des élèves en vue d'acquérir un niveau d'instruction suffisant pouvant leur permettre soit de

poursuivre les études, soit de s'intégrer dans la formation professionnelle, soit de s'intégrer dans la vie socio-économique». Suite à cette réforme, la durée de l'enseignement de base est passée de 6 à 9 ans. Elle a également institutionnalisé l'implication des collectivités dans la construction et la maintenance des infrastructures scolaires.

Signalons aussi que c'est dans le cadre de cette réforme que le Comité de Gestion de l'École (CGE) a été créé en sens qu'elle préconise une gestion de plus en plus collaborative, transparente, participative en impliquant les parents, les élèves, les enseignants, l'administration locale, les syndicats et les confessions religieuses. Ce comité est régi par l'ordonnance ministérielle N° 610/1596 du 5/10/2017 portant sur sa création, ses missions, sa composition et de son fonctionnement.

### **2.3. Au niveau de la Banque Mondiale**

La Banque Mondiale, dans sa politique de sauvegarde environnementale et sociale figure la politique opérationnelle PO 4.10 relative aux populations autochtones. Cette dernière contribue à la mission de réduction de la pauvreté et de promotion d'un développement durable tout en garantissant un processus de développement respectant pleinement la dignité, les droits de la personne humaine, les systèmes économiques et les cultures des populations autochtones. Chaque fois que la Banque est sollicitée pour financer un projet affectant directement des populations autochtones, elle exige à l'emprunteur de s'engager à procéder, au préalable, à une consultation libre et fondée sur une communication des informations aux populations concernées. Le financement de la Banque ne sera accordé que si, au bout de ce processus, le projet obtient un soutien massif de la communauté des populations autochtones, en l'occurrence ici la population Batwa. De tels projets financés prévoient des mesures destinées: a) à éviter des répercussions négatives sur les communautés des populations autochtones ou, si cela n'est pas possible, b) à en atténuer, minimiser ou compenser les effets. Ces projets sont conçus de manière à s'assurer que les populations autochtones en retirent des avantages socioéconomiques culturellement appropriés. Les bénéfices doivent être inter-génération avec un accent particulier sur l'égalité des chances de la population féminine et masculine tout en tenant compte de la jeunesse.

La Banque reconnaît que l'identité et la culture des populations autochtones sont indissociables des territoires sur lesquels elles vivent et des ressources naturelles dont elles dépendent. Cette situation particulière expose ces populations à différents types de risques et de répercussions plus ou moins graves du fait des projets de développement. Elles portent notamment sur la perte de leur identité, de leurs spécificités culturelles et de leurs moyens d'existence classiques ainsi qu'une exposition à diverses maladies. Les problèmes de genre et inter-génération sont également plus complexes au sein des populations autochtones. En tant que groupes sociaux dont les caractéristiques identitaires diffèrent souvent de celles des groupes dominants de la société nationale, les communautés autochtones appartiennent souvent aux segments les plus marginalisés et vulnérables de la population. Il en résulte souvent que leurs statuts socioéconomiques et juridiques limitent leurs capacités à défendre leurs intérêts et faire valoir leurs droits sur les terres, territoires et autres ressources productives, ou leur aptitude à participer au développement et à en recueillir les fruits. La Banque Mondiale n'ignore pas non plus que les populations autochtones jouent un rôle crucial dans le développement durable et que leurs droits sont de plus en plus pris en compte dans les législations nationales et internationales.

### **2.4. Au niveau international**

Au niveau régional et international, le Burundi a souscrit aux textes qui régissent les droits de l'homme. Il s'agit des textes ci-après:

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Le Burundi y a adhéré à la date de son indépendance, en 1962 ;
- Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifié en 1990 ;
- Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée en 1991 ;
- Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, ratifiée en 1999 ;
- Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée en 1990.
- Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960) ;
- Dimensions inclusives du droit à l'éducation, fondements normatifs (UNESCO : cadre conceptuel pp 30-34)

Ces textes ratifiés font partie intégrante de la Constitution du Burundi de par son Article 19 qui précise que « les droits et devoirs proclamés et garantis, entre autres, par la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant font partie intégrante de la Constitution de la République du Burundi. Ces droits fondamentaux ne font l'objet d'aucune restriction ou dérogation, sauf dans certaines circonstances justifiables par l'intérêt général ou la protection d'un droit inaliénable».

## 2.5. Comparaison entre le cadre réglementaire du Burundi et celui de la Banque mondiale.

La comparaison entre le cadre réglementaire du Burundi et celui de la Banque Mondiale est résumée dans le tableau ci-après :

**Tableau n°1 : Comparaison du cadre légal national à celui de la Banque Mondiale**

<b>Cadre réglementaire du Burundi</b>	<b>Cadre réglementaire de la Banque Mondiale</b>
Constitution de la République du Burundi garantit l'égalité des droits pour tous les citoyens	Politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale garantissent la dignité, les droits de la personne humaine, les systèmes économiques et les cultures des populations autochtones
Adhésion à des textes internationaux sur les droits de l'homme	Politiques de sauvegarde
Existence au niveau institutionnel d'un Ministère ayant en charge les préoccupations des groupes vulnérables	Services de sauvegarde de la Banque Mondiale
Manque des textes spécifiques d'application du cadre réglementaire	Politiques opérationnelles de la Banque Mondiale
Pas de cadre spécifique pour le traitement des questions de la population Batwa	Politique opérationnelle (PO 4.10) pour les peuples autochtones

## 2.6. Commentaires et conclusion.

La comparaison ci-haut établie entre les lois et réglementations du Burundi et les exigences de la Banque Mondiale permet de dégager des points de convergence et ceux de divergence. La convergence réside dans le fait que les deux reconnaissent l'égalité de tous les citoyens.

Cependant, dans le cas du Burundi, il manque de texte spécifique pour garantir l'exercice des droits reconnus, étant donné que cette reconnaissance est mentionnée uniquement dans la constitution qui constitue un cadre général. Par contre, la politique opérationnelle de la Banque Mondiale est plus explicite et peut, dans le cadre du projet, constituer un texte complémentaire à la constitution du Burundi en matière d'exercice des droits économiques, sociaux et culturels des Batwa. En effet, la politique opérationnelle de la Banque Mondiale, prévoit que, pour tout projet qu'elle finance, elle doit s'assurer que les populations autochtones en retirent des avantages socioéconomiques culturellement appropriés et au profit de la population féminine autant que de la population masculine et de toutes les générations. Cela constitue une expression plus pratique de l'Article 52 de la constitution du Burundi.

Ainsi, l'élaboration d'un cadre de planification en faveur des Batwa, dans le cadre du projet, garantit la prise en compte des dispositions de la Constitution du Burundi et des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale, particulièrement la PO 4.10 relative aux peuples autochtones. Ce cadre de plan doit contenir des activités d'intégration socio-économique des Batwa pour qu'ils puissent recouvrer leur dignité, leurs droits et leurs systèmes socio-économiques, leur permettant ainsi d'améliorer leurs conditions de vie comme les autres composantes ethniques du pays.

En tout état de cause, les conventions internationales ayant une prééminence sur les lois nationales, une convention de don signée avec la Banque Mondiale s'inscrira dans ce cadre. En cas de conflit entre les deux, c'est la politique de la Banque Mondiale qui prévaut ou le cadre le plus avantageux pour les personnes affectées.

## CHAPITRE III : SITUATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE DES BATWA

### 3.1. Situation démographique des Batwa

Selon les données de l'enquête menée par l'UNIPROBA (Unissons-Nous pour la Promotion des Batwa) en 2016 pour l'actualisation des chiffres issus de l'enquête de 2008, l'effectif des Batwa s'élève à 79 948 (1% de la population burundaise) :

*Tableau n°2 : Effectifs des ménages Batwa dans la zone du projet (niveau national).*

Provinces	Nombre de ménages	Effectif de la population
Bubanza	1139	6 836
Bujumbura Mairie	145	869
Bujumbura Rural	733	4 399
Bururi	364	2 185
Cankuzo	135	809
Cibitoke	1362	8 170
Gitega	1038	6 225
Karuzi	1149	6 894
Kayanza	1105	6 628
Kirundo	1356	8 138
Makamba	354	2 121
Muramvya	1059	6 352
Muyinga	802	4 813
Mwaro	534	3 201
Ngozi	1380	8 282
Rumonge	448	2 689
Rutana	128	768
Ruyigi	95	569
<b>TOTAL</b>	<b>13326</b>	<b>79 948</b>

*Source : Données d'enquête menée par UNIPROBA, 2016*

### 3.2. Situation socio-économique relative à la scolarisation des enfants Batwa

Les conditions socio-économiques prévalant au niveau des communautés Batwa ne favorisent pas l'intégration des enfants Batwa dans le milieu scolaire. N'ayant pas accès à la terre qui est l'un des plus grands facteurs de production au Burundi, où la majorité de la population (plus de 90 %) vit de l'agriculture, ils vivent dans une situation d'insécurité alimentaire permanente. Dans le temps, ils vivaient de la chasse, cueillette, forge et poterie; métiers qui leur assuraient un certain niveau de vie. Actuellement, l'exercice de ces métiers est limité par la pression démographique et la modernité. Ils ne survivent dès lors que grâce aux maigres revenus tirés de l'offre des services et dans une moindre mesure de la poterie et de la forge.

Face à cette situation, au niveau de l'éducation, le constat est que les enfants Batwa qui accèdent à la scolarisation restent encore très peu nombreux. De surcroît, même ceux qui y accèdent n'y restent pas pour longtemps.

Selon les entretiens et les consultations, dans les provinces de Muramvya et de Kirundo en dates du 31/01 au 01/02/2018, et menés à l'endroit des représentants des Batwa et des différents acteurs intervenant dans le secteur de l'éducation, la plupart de ces enfants abandonnent l'école avant la fin du premier cycle (fondamental) faute de manque de moyens et d'autres facteurs socio-culturels énumérés ci-dessous :

### **Niveau scolaire**

- ✓ Arrivée tardive des enfants (surtout les filles) Batwa à l'école et niveau d'absentéisme élevé pour la raison qu'avant d'aller à l'école, ces derniers s'occupent d'abord des travaux ménagers et sont envoyés tardivement par leurs parents.
- ✓ Manque de suivi des élèves Batwa de la part de leurs parents et des comités de gestion des écoles (CGE) ;
- ✓ Faible coopération des parents Batwa avec les enseignants et les autorités scolaires lorsqu'il s'agit de donner des conseils aux enfants Batwa ayant manifesté de mauvaises conduites. La plupart des Batwa ne répondent pas aux invitations scolaires pour discuter avec les autorités scolaires sur le comportement de leurs enfants ;
- ✓ Arrivée tardive du matériel scolaire constitue aussi une cause d'absentéisme et d'abandon scolaire pour les enfants Batwa ;
- ✓ Manque d'encouragement/stimulation des enfants Batwa en général et en particulier les jeunes filles à travers l'octroi des prix à l'endroit des meilleurs élèves Batwa ;
- ✓ Punitives infligées aux élèves Batwa coupables des fautes commises à l'école.

### **Mariages précoces et vie conjugale**

- ✓ Les mariages précoces pratiqués dans les communautés Batwa. En effet, les jeunes filles scolarisées quittent précocement l'école (5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> fondamental) pour se marier ;
- ✓ Les conflits familiaux aboutissant souvent aux divorces. Dans ces conditions, les enfants sont obligés de partir avec leurs mères abandonnant ainsi l'école étant donné qu'ils en sont éloignés ;
- ✓ Les violences conjugales et sexuelles basées sur le genre constituent également un frein à la scolarisation des jeunes filles Batwa ;

### **Nutrition et santé**

- ✓ Le manque de nourriture au niveau des ménages Batwa;
- ✓ Cas de rupture prolongée des stocks des denrées alimentaires destinées aux cantines scolaires dans les provinces appuyées par le PAM et les autres partenaires sont à l'origine de l'absentéisme et de l'abandon scolaire pour les enfants Batwa ;
- ✓ Les cas de maladies et le manque d'accès aux soins de santé à cause de la pauvreté ;

### **Manque de représentation**

- ✓ Faible représentativité des parents Batwa dans les comités chargés de la préparation de la nourriture des élèves dans les provinces soutenues par le PAM les démotive pour envoyer leurs enfants à l'école. Ces comités sont désignés sous le nom de CASCA (Cantines scolaires). Il s'agit d'un comité composé de 10 membres qui est mis à jour chaque année selon ses performances;
- ✓ Faible participation des parents Batwa dans les réunions tenues par les autorités scolaires en collaboration avec les CGE. Il en découle un manque d'informations sur les décisions scolaires prises lors de ces réunions surtout qu'ils ne font pas parti des

CGE. Pour quelques rares parents participant dans ces réunions, ils se plaignent que leurs préoccupations exprimées sont très faiblement prises en compte ;

### La précarité

- ✓ La stigmatisation, le mépris, l'exclusion, la marginalisation et le complexe d'infériorité ;
- ✓ Le manque d'estime de soi aboutissant à l'auto-exclusion a été également cité comme facteur limitant l'accès des enfants Batwa à l'école. Ces derniers n'ayant pas d'uniformes et portant des habits sales sont complexés devant les enfants des autres communautés
- ✓ Le manque d'information des parents Batwa sur l'importance de l'école ;
- ✓ Le manque de référence dans les communautés des Batwa. Il a été indiqué que des cas de gens ayant terminé leurs études et ne parvenant pas à trouver de l'emploi décourageant aussi les parents Batwa à envoyer leurs enfants à l'école ;
- ✓ La pauvreté est à l'origine du manque des frais, du matériel et d'uniformes scolaires. Les enfants n'ayant pas le matériel suffisant sont chassés de l'école et ne retournent que s'ils l'ont obtenu

Quelques chiffres obtenus lors des entretiens avec les responsables scolaires des sites visités renseignent sur l'état des lieux de la scolarisation des enfants Batwa dans ces endroits.

Au niveau de l'école fondamentale de Murambi, en province Muramvya, au cours de l'année scolaire 2016-2017, la situation se présentait de la manière suivante :

**Tableau n°3 : Effectif des écoliers Batwa par classe et par sexe :**

1 <sup>ère</sup>			2 <sup>ème</sup>			3 <sup>ème</sup>			4 <sup>ème</sup>			5 <sup>ème</sup>			6 <sup>ème</sup>			Total		
G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
4	6	10	9	4	13	11	5	16	4	5	9	0	2	2	2	3	5	30	25	55

*Source : Données de la direction scolaire de Murambi*

Selon ce tableau, à l'école fondamentale de Murambi, on compte un effectif de 55 élèves Batwa dont 30 garçons et 25 filles sur un effectif total de 1033 élèves. Ce chiffre représente 5% des élèves de l'établissement. Un autre constat est qu'au fur et à mesure qu'on monte de classe, l'abandon scolaire devient plus prononcé. D'après les entretiens avec les autorités scolaires, cette situation est due au fait que les parents de ces enfants les obligent d'abandonner l'école pour qu'ils puissent contribuer à chercher les moyens de subsistance de la famille.

Un autre cas d'illustration de la situation de scolarisation des enfants Batwa concerne l'école fondamentale de BUPFUNDA se trouvant dans la commune de Rutegama, dans la province scolaire de Muramvya.

**Tableau n°4 : Effectif des écoliers Batwa par classe et par sexe dans l'école fondamentale de Bupfunda:**

1 <sup>ère</sup>			2 <sup>ème</sup>			3 <sup>ème</sup>			4 <sup>ème</sup>			5 <sup>ème</sup>			6 <sup>ème</sup>			Total		
G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
10	3	13	1	7	8	0	4	4	2	3	5	0	0	0	0	0	0	13	17	30

*Source : Données de la direction scolaire de Murambi*

Les résultats de l'analyse des données du tableau ci-haut indiqué montrent que l'école fondamentale de BUPFUNDA compte un effectif de 30 élèves Batwa dont 13 garçons et 17 filles sur un effectif total de 582 élèves de tout l'établissement. Les élèves Batwa représentent donc 5% de l'effectif total de ladite école. Les mêmes résultats confirment l'abandon scolaire des enfants Batwa. Un autre constat est qu'au fur et à mesure qu'on monte de classe, l'abandon scolaire devient plus prononcé. La même explication de l'abandon scolaire ci-haut fournie reste valable.

Les consultations et entretiens organisés dans certaines écoles des provinces Muramvya et Kirundo ont permis de constater que l'alimentation des élèves à l'école à travers le programme des cantines scolaires ainsi que la distribution du matériel scolaire à l'endroit des enfants Batwa et autres vulnérables constituent des facteurs majeurs pour le maintien durable des enfants à l'école. La preuve en est qu'il a été noté que le retard dans la livraison de ce matériel et la rupture des stocks des denrées alimentaires entraînent automatiquement l'absentéisme et l'abandon scolaire pour les enfants Batwa. Cette affirmation est corroborée par les informations recueillies au niveau de l'une des écoles visitées dans la province de Kirundo qui bénéficie du programme des cantines scolaires. En effet, à l'école fondamentale de Kabuyenge qui compte un effectif total de 798 élèves, les enfants batwa s'élèvent à 71, soit 9%, alors qu'au niveau des écoles visitées dans la province de Muramvya ne bénéficiant pas ce programme, ce pourcentage est de 5%.

Cette situation ci-haut décrite mérite donc une attention particulière et nécessite des actions de grande envergure en vue d'assurer une scolarisation durable pour les enfants Batwa.

En conclusion, compte tenu de ce qui précède, les Batwa disposent de très faibles capacités tant au niveau des compétences techniques, des moyens matériels qu'au niveau des ressources financières en vue d'assurer leur propre développement. Même s'il y a des signes encourageants qui se manifestent à travers la création des associations les regroupant, le constat est que ce n'est pas encore suffisant pour faire changer le contexte d'exploitation et de discrimination dans lequel ils crouissent.

Comme ils sont souvent exclus et discriminés, il se peut que les actions du projet ne leur profitent pas et peuvent même impacter négativement leurs conditions de vie. C'est ainsi qu'il est indispensable d'anticiper à cette situation en proposant des activités du projet qui respectent les droits, la dignité, la culture et les ressources naturelles des populations autochtones (Batwa).

## **CHAPITRE IV : EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET ET IDENTIFICATION DES RISQUES**

La réalisation du présent projet pourra avoir des impacts sur les communautés Batwa. Ces impacts sont développés dans ce chapitre.

### **4.1. Impacts positifs du projet**

L'analyse des activités du projet permet de constater que les impacts positifs qui seront générés par le projet s'articuleront sur les aspects ci-après :

- Augmentation du niveau de scolarisation des enfants Batwa en âge de scolarisation ;
- Augmentation du niveau de scolarisation des jeunes filles batwa ;
- Réduction du niveau d'abandon scolaire des enfants batwa ;
- Minimisation des cas de discrimination et de marginalisation dont les enfants batwa sont victimes en milieu scolaire ;
- Alimentation des enfants batwa en milieu scolaire ;
- Réduction du taux d'absentéisme des enfants batwa à l'école ;
- Amélioration de l'état nutritionnel des enfants batwa fréquentant l'école ;
- Réduction du niveau de redoublement des enfants batwa ;
- Amélioration du niveau d'apprentissage et de compétences des enfants batwa,

### **4.2. Risques éventuels découlant de la mise en œuvre des activités du projet.**

En analysant les activités du projet, le constat est que ce dernier aura moins d'impacts négatifs sur les communautés batwa. Cependant, quelques risques sont identifiés. Ils sont axés sur les points ci-après :

- Non consultation des représentants des Batwa dans la prise des décisions concernant les activités scolaires ;
- Manque d'informations de la part des ménages batwa sur l'importance de la scolarisation de leurs enfants en général et en particulier les filles
- Manque d'informations liées aux opportunités offertes par le projet et aux droits de l'enfant ;
- Barrières culturelles demeurant chez les ménages batwa et manque d'estime en soi;
- Cas de discrimination et de marginalisation des enfants batwa en milieu scolaire ;
- Risque lié à l'arrivée tardive des kits scolaires (cahiers, stylos, etc) aux enfants batwa ;
- Risque lié à la rupture des stocks des denrées alimentaires destinées aux cantines scolaires pour l'alimentation des élèves. En effet, ces ruptures pourraient être à l'origine de l'absentéisme prolongé des élèves batwa entraînant ainsi un faible rendement au niveau des résultats scolaires;
- Risque liés aux représailles des parents batwa ayant dénoncé des mauvaises pratiques constatées à l'école à travers le numéro vert mis en place par le Ministère de l'Education. En effet, ces parents n'ayant pas leurs propres téléphones pourraient faire passer ces messages à travers de ceux de leurs voisins avec le risque qu'ils soient à leur tour dénoncés auprès des gestionnaires des écoles ciblées par les propriétaires de ces téléphones qui auront été utilisés ;
- Faible intégration des enfants batwa à l'école ;
- Faibles connaissances des enseignants en matière des techniques de dialogue, de médiation, des droits de l'enfant et d'approches participatives inclusives ;
- Non prise en compte des aspects socioculturels des Batwa ;

### 4.3. Mesures d'atténuation

Afin de pouvoir faire face aux risques ci-haut identifiés, il s'avère nécessaire d'adopter les mesures d'atténuation axées sur les aspects ci-après :

- Organisation des séances d'information et de sensibilisation des parents batwa sur l'importance de la scolarisation de leurs enfants en général et les filles en particulier ;
- Organisation des consultations régulières des représentants des Batwa sur la scolarisation des enfants batwa, les activités du projet et sur les décisions à prendre concernant les activités scolaires ;
- Formation des enseignants sur les techniques de communication non violente, de dialogue, de médiation et approches, participatives inclusives pouvant motiver les enfants batwa à poursuivre les activités scolaires;
- Distribution des kits scolaires aux enfants dans les délais (juste au début de la rentrée scolaire ou un peu avant);
- Mise à disposition des stocks de denrées alimentaires destinées aux cantines scolaires d'une manière durable ;
- Suivi rapproché au niveau des ménages batwa pour les inciter à envoyer leurs enfants à l'école ;
- Organisation des activités récréatives servant l'intégration des enfants batwa en milieu scolaire (Différentes sortes de jeux collectifs, mise en place des clubs de danses, théâtres, tambours, etc.);
- Inclusion du matériel traduisant la culture des Batwa et leur contribution au développement du pays dans les livres supplémentaires qui seraient élaborés par le projet.

## **CHAPITRE V : PLAN DE REALISATION D'UN PLAN D'ACTION EN FAVEUR DES POPULATIONS AUTOCHTONES (BATWA)**

Comme la préparation du projet a permis d'attester l'existence de la population Batwa dans sa zone d'action, il sera nécessaire d'élaborer un plan d'action en faveur de la population batwa, une fois que les écoles bénéficiaires seraient identifiées. Ce plan développera des réponses spécifiques aux Batwa au niveau des écoles qui auront été identifiées afin d'assurer que les bénéfices du projet soient maximisés auprès des Batwa bénéficiaires. Ce plan devrait être élaboré une fois que les écoles bénéficiaires auront été identifiées sur base des critères établis à cette fin.

L'élaboration dudit plan devra suivre les lignes directrices ci-après :

- a) Identifier les principales parties prenantes clés du projet au niveau des écoles bénéficiaires des activités du projet. Elaborer un processus culturellement adapté pour consulter la population Batwa à chaque étape de la préparation et de l'exécution du projet;
- b) Identifier et évaluer, sur la base des consultations des Batwa affectés, les répercussions négatives et positives potentielles du projet sur les lieux précis. Pour déterminer les répercussions négatives que pourrait avoir le projet, il est essentiel d'analyser la vulnérabilité relative des Batwa ainsi que les risques auxquels les exposent les particularités qui les caractérisent ;
- c) Proposer un cadre pour assurer le déroulement d'une consultation des communautés autochtones affectées, préalable, libre et fondée sur la communication des informations requises durant l'exécution du projet;
- d) Etablir les coûts estimatifs et le plan de financement du plan dans la province concernée;
- e) Identifier et évaluer, sur la base du processus de consultation des Batwa affectés, préalable, libre et fondé sur la communication des informations requises, les mesures à prendre pour éviter ces répercussions négatives ou, si cela n'est pas possible, identifier les mesures de nature à atténuer, minimiser ou compenser de telles répercussions et à assurer que la population Batwa tire du projet des avantages culturellement adaptés selon leurs préoccupations exprimées;
- f) Décrire d'une façon détaillée la démarche de la mise en œuvre des activités à mener spécifiquement aux Batwa et celles qui vont sortir lors des consultations avec les bénéficiaires;
- g) Elaborer une procédure accessible et adaptée au projet permettant de gérer les plaintes formulées par les communautés Batwa touchées par l'exécution du projet. Elle devrait prendre en compte la facilité d'accès pour les concernés. Il est recommandé que la procédure à élaborer dans ce cadre soit présentée aux bénéficiaires Batwa lors des consultations pour qu'ils puissent l'approuver.

## **CHAPITRE VI : CADRE DE CONSULTATION PARTICIPATIVE DES PARTIES PRENANTES AU PROJET**

Les Consultations pour élaborer ce cadre de planification ont été menées librement (c'est-à-dire sans aucune obligation ou pression quelconque), de préférence au préalable (à partir de la phase de conception) pour que les Batwa adhèrent en âmes et conscience au projet tout en ayant à l'esprit, l'éventualité de participer à atténuer toute possibilité de conflit inhérent au projet. Lesdites consultations avec les communautés batwa ont porté sur les aspects ci-après :

- Echange sur les objectifs et activités du projet d'appui à l'amélioration de l'apprentissage et de la progression des enfants dans les premières années ;
- Discussions sur les modalités pratiques de sa mise en œuvre ;
- Les impacts positifs du projet et les risques inhérents au projet ;
- Les mesures d'atténuation des risques ;
- La situation socio-économique de la population Batwa vivant dans la zone du projet;
- Les contraintes auxquelles font face les enfants batwa en milieu scolaire;
- Les moyens de subsistance des Batwa ;
- Les relations existantes entre les Batwa, l'administration et les autres communautés ethnique et ;
- Les actions prioritaires à mener en faveur des enfants Batwa en scolarisation.

D'une manière concrète, les consultations sur le terrain ont été organisées en dates du 31/01 au 01/02/2018 dans les provinces de Muramvya et de Kirundo. Comme ci-haut signalé, l'objectif poursuivi était d'échanger avec eux sur le projet (ses objectifs, ses activités et leurs impacts, les risques éventuels et les mesures d'atténuation y relatives ainsi que les modalités de sa mise en œuvre) en vue de s'assurer de leur soutien. Il s'agissait aussi de s'enquérir de la situation socio-économique de la population Batwa et des relations qu'elle entretient avec le reste des communautés.

La démarche suivie pour la conduite de ces consultations a été celle d'organiser des discussions participatives au cours desquels l'animation a été conduite sous forme de focus groups à l'aide des guides d'entretien conçus à cette fin. Au niveau de chaque province, 3 sites (écoles) ont été visités et l'effectif des participants était de 15 représentants des Batwa par province.

Il est aussi à noter que ces mêmes consultations ont été réalisées à l'endroit du Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Elles ont été organisées en date du 20/03/2018 à travers une séance d'échanges sur les résultats issus des consultations menées avec les représentants des Batwa et des autres acteurs concernés par le secteur de l'éducation.

Suite à ces consultations, des recommandations ont été formulées pour une meilleure mise en œuvre des actions proposées ainsi les démarches à suivre pour la poursuite des consultations avec les Batwa pendant la mise en œuvre du projet. Certaines de ces recommandations sont d'ordre global tandis que d'autres ont trait direct avec la démarche des consultations.

### ➤ **Recommandations globales pour le projet et actions à mener**

Les recommandations d'ordre global sur le projet portent sur les aspects ci-après :

#### **Général**

- ✓ Organiser des campagnes d'inscription des enfants batwa à l'école en lançant des communiqués à la radio, à l'église, au marché, en affichant les communiqués sur les lieux publics, en utilisant des crieurs publics avec des mégaphones, etc ;
- ✓ Accélérer le processus de préparation du projet pour qu'il soit mis en œuvre dans les meilleurs délais afin que les enfants batwa en âge de scolarisation puissent être à l'école ;
- ✓ Appuyer les parents batwa dans l'initiation des activités économiques ;
- ✓ Renforcer les capacités des parents Batwa (formation sur l'organisation et la gestion des associations, suivi-évaluation participatif, etc.) et impliquer les parents pairs éducateurs batwa ainsi que ceux qui ont réussi au niveau scolaire pour servir de « role models » ;

#### **Niveau scolaire**

- ✓ Organisation des ateliers de sensibilisation/informations/formation des enseignants, des directeurs d'écoles et de l'administration locale sur les préoccupations spécifiques des batwa en matière de l'éducation, sur les techniques de dialogue, de médiation et d'approches participatives et inclusives sur base des modules élaborés dans le cadre du projet;
- ✓ Livrer les kits scolaires aux enfants batwa dans les délais (juste avec la rentrée scolaire) sinon ils seront chassés de l'école ;
- ✓ Sensibiliser les enfants batwa sur l'hygiène et leur octroyer des kits y relatifs tout en privilégiant les jeunes filles ;
- ✓ Poursuivre les programmes des cantines scolaires et les étendre dans les écoles qui n'en bénéficient pas aujourd'hui tout en évitant des ruptures des stocks des denrées alimentaires destinées aux cantines scolaires pour permettre aux enfants batwa de rester à l'école ;
- ✓ Organiser des activités récréatives pour une intégration effective des enfants batwa dans le milieu scolaire (différents jeux, sketches, danses, tambours, clubs scolaires, etc) ;
- ✓ Privilégier le sens de dialogue au lieu des sanctions infligées aux enfants batwa n'étant pas en ordre à l'école ;
- ✓ Octroyer des prix aux enfants batwa performants pour les motiver à poursuivre l'école ;
- ✓ Prévoir des séances d'écoute, de dialogue, de médiations entre les enfants batwa et les enfants des autres communautés avec qu'ils ont eu des accrochages ;
- ✓ Punir les élèves non batwa récidivistes dans la discrimination des enfants batwa ;

#### **Représentation**

- ✓ Mener des actions de plaidoyer auprès du Ministère de l'éducation en vue d'intégrer les représentants des parents Batwa dans les comités de gestion des écoles (CGES) et dans les comités des cantines scolaires (CASCAs) chargés de la préparation de la nourriture des élèves ;
- ✓ Organiser des visites à domicile chez les parents batwa en vue d'échanger avec eux sur les difficultés de leurs enfants ayant abandonné l'école (causes d'abandon, appui-conseil sur les solutions à adopter) ;
- ✓ Organisation des ateliers provinciaux pour la sensibilisation des parents batwa sur l'importance de la scolarisation de leurs enfants, de les envoyer à temps afin d'éviter des retards, sur les opportunités offertes par le projet, l'hygiène (niveau corporel, vestimentaire, alimentaire, latrines et domestique), le suivi de leurs enfants et pour éviter

des conflits familiaux qui sont souvent à l'origine de l'abandon scolaire des enfants batwa ;

- ✓ Prendre en compte les préoccupations exprimées par les parents batwa lors des réunions tenues par les autorités scolaires en collaboration avec les comités de gestion des écoles ;

➤ **Recommandations relative à la démarche des consultations**

- Assurer des consultations continues avec la communauté batwa tout au long du projet pour assurer que leurs préoccupations concernant l'éducation de leurs enfants sont prises en compte, sur l'importance de l'école, sur les opportunités offertes par le projet et sur le mécanisme de gestion des plaintes disponible dans le cadre du projet ;
- Associer les Batwa dans toutes les étapes du projet (organisation des consultations régulières à l'endroit des Batwa en vue d'échanger sur la mise en œuvre du projet, le suivi-évaluation, sur des problèmes éventuels liés à sa mise en œuvre et dans la recherche des solutions y relatives) ;
- Associer les Batwa dans la gestion des plaintes liées au projet

Le détail des consultations organisées à l'endroit des représentants des Batwa et des autres acteurs se trouve dans la matrice en annexe du présent document.

Il est à noter que ces consultations vont se poursuivre tout au long de l'exécution du projet. En effet, elles seront encore organisées lors de l'évaluation sociale et de l'élaboration du plan d'action en faveur des Batwa mais aussi lors de la mise en œuvre de ce plan afin de s'assurer de sa bonne réalisation.

Il importe de mentionner que lors des consultations avec le Ministère de l'Education, il a été retenu que la majorité des actions clés proposées feront partie intégrante des activités du projet. Il s'agit notamment des activités en rapport avec la mobilisation et sensibilisation des parents Batwa et de leurs enfants sur l'importance de l'école et sur les autres thèmes impactant la fréquentation scolaire des enfants batwa, des activités de formation et de sensibilisation des autres acteurs dans le domaine de l'éducation, en l'occurrence, les directeurs des écoles, les enseignants et les Comités de Gestion des Ecoles (CGE).

Dans ce même ordre d'idées, il a été suggéré que la Cellule de l'Education Inclusive soit renforcée pour qu'elle puisse organiser des campagnes conjointes avec les parents pairs et les Batwa servant de modèle lors des séances de mobilisation et de sensibilisation prévues sur terrain.

Ainsi, le budget nécessaire pour la réalisation de ces actions est estimé à Dix Mille dollars américains (**10.000 USD**). Il est détaillé dans le tableau ci-après :

**Tableau n°5 : Coûts estimatifs pour la mise en œuvre des activités du CPPA**

Ce budget est une estimation des couts pour atteindre aux objectifs qui vont assurer que les Batwa auront des bénéfices du projet. Des activités précises devraient être identifier par une assistance technique une fois le projet soient mise en œuvre.

Description	Qt é	PU (USD)	PT (USD)	Remarques
<b>General</b>				
Inclusion des modules sur la scolarisation des Batwa dans les campagnes d'information au niveau national sur la scolarisation des enfants Batwa (communiqués à la radio, spots publicitaires, sketches) : 2 /an			PM	<i>Composante 1.1 l'assistance technique devrait élaborer les points spécifiques aux Batwa (inclusion et information) dans cette communication cible.</i>
<b>Niveau scolaire</b>				
Octroi de kits d'hygiene aux enfants batwa			PM	UNICEF WASH
Elaboration des éléments propres a la scolarisation des Batwa dans les pertinentes composantes du projet			10.000	<i>Assistance technique (recrutement ponctuel) au CEI</i>
Octroi du matériel scolaire aux enfants batwa	PM		PM	<i>Sous-composante 1.3 Il s'agit d'assurer que les enfants batwa ne soient pas exclus et qu'ils reçoivent du matériel au même titre que les autres enfants défavorisés.</i>
Alimentation des enfants batwa scolarisés à travers les cantines scolaires (dans les provinces visées par le projet - Kirundo, Muyinga	PM		PM	
Développement de matériels spécifique aux batwa (afin d'améliorer l'appréciation de cette communauté de toute jeune âge) pour inclusion dans les matériels d'enseignement et d'apprentissage	PM		PM	<i>Composante 2.1. L'aspect spécifique aux batwa fera partie de la contribution de l'assistance technique</i>
Développement de matériels spécifique aux batwa dans la formation des Directeurs et enseignants sur les techniques de dialogue, de médiation et d'approches participatives inclusives sur base des modules et guides élaborés par le projet à cet effet			PM	<i>Composante 2.3. L'assistance technique s'adressera aux pratiques d'exclusion des batwa et d'affirmer l'auto confiance de toute jeune âge</i>
Développement des matériels spécifique aux batwas pour livres de lecture supplémentaire	PM		PM	<i>Ceci fera partie de l'assistance technique au sein de l'UGP</i>
<b>Représentation</b>				
Intégration des parents Batwa dans les CGE et CASCA			PM	<i>Composante 3.1 Ceci fera partie des taches de l'ONG qui sera recrute par l'UGP.</i>
Travail de communication et de sensibilisation auprès des parents batwa ; associer les batwa dans la gestion des plaintes liées au projet			PM	
<b>Consultations et engagement continu</b>				
Réunions de consultations avec les parents batwas afin de les informer sur le processus de mieux servir cette communauté en éducation. Ces réunions devrait impliquer les parents batwas eduque, qui pourraient servir de 'role model'			PM	
<b>Total</b>			<b>10.000</b>	

## **CHAPITRE VII : ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

Le projet sera exécuté par le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MEERS) avec le Secrétaire permanent (PS) en tant que personne responsable. La Cellule d'Education Inclusive, qui rend compte directement au ministre de l'Education, est chargée de « *mener une réflexion approfondie et développer une politique nationale en matière d'éducation inclusive sur base des dispositifs déjà développés au Burundi et dans d'autres pays* ».

La mise en œuvre technique est intégrée au sein du ministère avec le département concerné responsable des activités du projet relevant de son mandat. Le directeur de chaque département sera responsable de la mise en œuvre et de l'exécution en temps voulu de la composante ou de la sous-composante sous sa responsabilité. Une Cellule Technique (CT) coordonnera et examinera les progrès des activités à travers le ministère. La Direction Générale des Bureaux Pédagogiques (DGBP) présidera le comité. Tous les directeurs concernés ainsi que l'Unité de gestion de projet (UGP) y participeront.

Une unité de coordination du projet (UCP) sera mise en place et sera chargée de la gestion financière globale, de l'audit interne, du décaissement, des achats, des fonctions de suivi / évaluation et de l'assistance technique. Cette unité de coordination recrutera un consultant chargé de l'élaboration du plan d'action en faveur de la population batwa et du suivi-évaluation de sa mise en œuvre.

L'organisation globale de la mise en œuvre et du suivi du projet comprend une «Cellule Technique» (CT), les départements ministériels au niveau central et décentralisé et l'UGP (Unité de Gestion du Projet).

Afin de mieux assurer la durabilité des actions proposé par le Projet envers les batwas, il est souhaitable que la cellule d'Education inclusive (CEI) soit responsable pour la mise en œuvre des actions dans ce présent cadre. Elle devra élaborer une note d'instruction et la faire signer par le ministre en charge de l'éducation. Cette note sera adressée à tous les responsables du niveau décentralisée et déconcentrés. La CEI sera ensuite appuyé par une assistance technique du projet.

## CHAPITRE VIII : MECANISMES DE SUIVI-EVALUATION.

### 8.1. Suivi-évaluation

Le suivi et l'évaluation constitue un outil qui s'avère indispensables en ce sens qu'il permet de renseigner sur le niveau du déroulement des activités du présent cadre de planification, sur les problèmes éventuels liés à sa mise en œuvre, de pouvoir impliquer les parents Batwa d'évaluer les impacts des actions dudit cadre et de tirer les leçons nécessaires pour la poursuite de ces actions. Pour que ce système soit bien opérationnel et efficace, toutes les parties prenantes devront être associées activement. Ainsi, au niveau national, cette activité sera menée dans le cadre de la structure de suivi-évaluation du projet dans sa globalité.

Le suivi de la participation des Batwa et la mise en œuvre de ce cadre seront assurés par l'Unité de Gestion du Projet (UGP) à travers un consultant chargé du suivi évaluation, y compris des activités touchant les batwa. Il devra être un suivi participatif qui implique tous les acteurs concernés par la mise en œuvre du cadre de planification à tous les niveaux en vue de chercher à maximiser l'appropriation du processus de sa mise en œuvre. Dès le début du projet, les Directions Provinciales de l'Enseignement (DPE) vont assurer la bonne participation des Batwa, sous la supervision du consultant chargé des questions sociales recruté au sein de l'UGP. Les représentants des Batwa bénéficiaires dans chaque province seraient responsables pour le suivi de la scolarisation des enfants batwa. Ils doivent faire les rapports mensuels aux Directions Communales de l'Enseignement (DCE) et aux DPE ainsi qu'à l'Unité de Gestion du Projet (UGP). Ce dernier doit contribuer à la rédaction d'une section sur la mise en œuvre de CPPA dans les rapports de suivi du projet.

### 8.2. Quelques indicateurs des résultats.

En vue de pouvoir mesurer les progrès réalisés dans l'atteinte des résultats, les indicateurs sont présentés ci-après pour être suivis en général :

**Tableau n°6 : Indicateurs des résultats**

Composantes du projet	Indicateurs des résultats
Composante 1	Au moins 80% des enfants en âge de scolarisation, dans les provinces ayant forte représentation Batwa, ont été inscrits à l'école
	Nombre d'enfants dans les provinces ayant forte représentation Batwa, ayant reçu le matériel scolaire
	Au moins 80% des élèves dans les provinces ayant forte représentation Batwa, terminent la 4 <sup>ème</sup> année fondamentale
	Taux de réduction de l'abandon scolaire chez les enfants dans les provinces ayant forte représentation Batwa
	Taux de réduction de redoublement des enfants dans les provinces ayant forte représentation Batwa
	Nombre d'enfants batwa bénéficiant les repas à l'école dans le cadre du programme des cantines scolaires
Composante 2	Taux de réduction des cas de discrimination des enfants batwa en milieu scolaire

Composantes du projet	Indicateurs des résultats
Composante 3	% des CGEs et CASCA ayant une représentation batwa parmi les membres

### 8.3. Processus de diffusion

La diffusion du cadre de planification en faveur de la population Batwa s'avère très nécessaire et indispensable pour que son contenu soit connu de tous les acteurs chargés de la gestion des questions des Batwa en vue de chercher leur adhésion dans sa mise en œuvre et dans son suivi évaluation. Il est évident que cette diffusion devrait intervenir une fois que le cadre de planification sera approuvé par le Gouvernement et que la Banque aura donné sa non objection y relative. Il sera alors procédé à sa diffusion dans toutes les provinces et communes d'intervention du projet ainsi que dans l'Info shop de la Banque Mondiale.

C'est à travers l'organisation des ateliers dans la zone du projet que le cadre de planification sera diffusé. Le public qui sera informé sera composé en premier lieu par la communauté Batwa bénéficiaire, les associations de la communauté Batwa et celles qui les appuient, l'administration communale et les services sectoriels déconcentrés (éducation) concernés par les actions prévues dans le cadre de planification. Les informations porteront sur les actions contenues dans ce document, les modalités de mise en œuvre de ces actions, les résultats attendus, les actions en cours de réalisation et le système de suivi-évaluation en vigueur. Il importe de mentionner que lors de ces ateliers, on procédera à la distribution du document qui aura été traduit en kirundi. Des versions en Kirundi et en français seront donc vulgarisées au niveau du public ci-haut cité.

Il sied de signaler que toutes ces actions seront coordonnées et supervisées par l'Unité de Gestion du projet.

## **CHAPITRE IX: PROCEDURES DE RESOLUTION ET DE GESTION DES PLAINTES**

Lors de la mise en œuvre des activités du présent projet, des plaintes éventuelles pourraient survenir et entacher la cohésion sociale au niveau communautaire s'il n'y a pas d'actions envisagées pour les résoudre.

En effet, les facteurs qui pourraient être à l'origine de ces griefs sont notamment, les cas de discrimination des enfants batwa en milieu scolaire, de sanctions injustifiées infligées aux enfants batwa, des cas de mauvaise gestion des biens de l'école notamment les cantines scolaires et les kits scolaires destinés aux enfants.

Il convient donc d'anticiper en proposant plusieurs méthodes efficaces de résolution de ces litiges. Parmi ces approches, figurent la prévention, la gestion des plaintes à travers les mécanismes traditionnels de résolution des conflits ainsi que le recours à la justice.

### **9.1. La prévention des conflits.**

La prévention des litiges est la meilleure stratégie permettant d'éviter ou de limiter les conflits. Dans ce cadre, les actions préventives à mener seront axées sur l'organisation permanente des consultations à chaque étape de mise en œuvre du cadre de planification. En effet, une bonne communication et un dialogue préventif entre tous les acteurs s'avèrent indispensables à ce stade. Ces activités sont de nature à faciliter la circulation de l'information à tous les niveaux et au même moment au sein des différents acteurs concernés en particulier la population Batwa. Il est très important d'associer les parents batwa et les élèves batwa. Cette pratique crée et maintient la confiance réciproque de tous les partenaires impliqués dans le projet

### **9.2. La résolution des conflits à travers les mécanismes traditionnels**

En cas de conflits qui surgiraient malgré les actions préventives antérieurement menées, il est suggéré qu'ils soient traités selon deux façons : (i) les comités de gestion de l'école (CGE), (ii) une ligne téléphonique.

Pour que ces structures inspirent confiance aux Batwa, elles devront intégrer leurs représentants choisis librement par eux-mêmes à cet effet. Un registre de plainte sera ouvert au niveau du CGE afin d'enregistrer toute plainte reçue des parents ou de toute autre personne lésée. Cette approche de règlement des différends privilégie l'arrangement à l'amiable au lieu de saisir les tribunaux. Ainsi, au cours des séances qui seront organisées à cet effet, les parties en conflit exposeront au CGE la nature du conflit qui les oppose, après les débats et échanges relatifs au différend, elle devra prononcer séance tenante, les décisions conciliatrices prises pour départager à l'amiable les parties en conflit.

Le cahier de charge de ces comités se résume en points ci-après :

- Enregistrer les conflits identifiés ;
- Organiser des séances de résolution de ces conflits ;
- Rédiger les procès verbaux liés à la résolution des plaintes ;
- Suivi de la résolution des plaintes ;
- Rédiger les rapports liés à la résolution des plaintes;
- Envoyer trimestriellement les rapports à la Direction Communale de l'Enseignement (DCE) et à la Direction Provinciale de l'Enseignement (DPE). Cette dernière sera responsable pour la transmission des rapports au consultant chargé des questions de sauvegardes sociales au sein de l'UCP.

Sur cette même lancée, il est aussi proposé qu'en cas de nécessité et de volonté, les parties en conflit pourraient se choisir un médiateur consensuel pour les aider à se réconcilier en trouvant un terrain d'entente acceptable par les deux parties.

Il sied de rappeler évidemment que le règlement de ces conflits devra se passer d'une façon participative, libre et consensuelle en vue de favoriser l'équité et la cohésion sociale dans la zone du projet.

Il sied aussi de rappeler que le Ministère de l'éducation a déjà mis en place une ligne téléphonique qui pourra aussi être utilisée dans le cadre de gestion des plaintes liées à la mise en œuvre du présent projet. Ce numéro téléphonique ainsi que le mécanisme de gestion de plaintes seront diffusés aux Batwa afin qu'ils puissent s'adresser au bon endroit en cas des plaintes.

Les comités en charge de la gestion des plaintes devront être dotés d'un formulaire (voir modèle en annexe) à utiliser pour l'enregistrement des plaintes et pour le suivi de la résolution des griefs et de la mise en œuvre des jugements rendus.

### **9.3. Recours à la justice.**

En fin, il est proposé que pour des conflits n'ayant pas pu trouver des solutions au sein de ces structures ayant en charge la gestion des plaintes, il sera procédé au recours à la justice qui devra se saisir de ces cas pour juridiction. Dans ces conditions, la partie lésée devra préparer une plainte à déposer au niveau des tribunaux en prenant soin d'informer l'autre partie à travers la transmission d'une copie de la plainte. Toutefois, il est recommandé de fournir tous les efforts nécessaires afin de pouvoir minimiser de tels cas étant donné qu'ils exigent des longues procédures et entraînent beaucoup des dépenses liées aux frais judiciaires.

## **CHAPITRE X : CONCLUSION**

Les consultations et entretiens menés auprès des représentants des parents batwa et des autres acteurs impliqués dans la gestion du système éducatif burundais ont permis d'élaborer le présent cadre de planification. Il reflète la situation socio-économique de la population Batwa, les actions à mener dans le cadre du présent projet, le cadre légal et juridique, les impacts du projet tant au niveau positif que négatif, les modalités pratiques de sa mise en œuvre, le mécanisme de suivi-évaluation ainsi que le mécanisme de résolution des griefs éventuels pouvant surgir lors de sa mise en œuvre.

Son exécution permettra aux parents batwa et leurs enfants de bénéficier des retombés du projet au même titre que les autres citoyens burundais conformément à la politique de sauvegarde de la Banque Mondiale PO/PB 4.10 relative aux peuples autochtones.

## ANNEXES

## Annexe 1 : Synthèse des recommandations issues des consultations

Domaine d'intervention	Contraintes exprimées /Préoccupations	Recommandations	Commentaires/observations
Mise en œuvre des activités du projet	Faibles capacités liées au manque de compétences en suivi-évaluation participatif et faible participation	Renforcer les capacités des parents Batwa en matière de suivi-évaluation participatif et participation citoyenne	Au cours des consultations, il a été rapporté que la plupart des Batwa adultes ne savent ni lire ni écrire
	Retard dans la distribution du matériel scolaire aux enfants	Distribuer le matériel scolaire dans les délais	Pendant les consultations, il a été rapporté que le retard dans l'approvisionnement du matériel scolaire entraîne l'absentéisme et l'abandon scolaire au niveau des enfants batwa
	Absence du programme des cantines scolaires au niveau de certaines écoles et rupture des stocks des denrées alimentaires destinées aux cantines scolaires pour les écoles qui en bénéficient	Introduire les programmes de cantines scolaires et éviter des ruptures des stocks des denrées alimentaires	L'absence des programmes des cantines scolaires et la rupture des stocks au niveau des écoles qui en bénéficient entraînent beaucoup de cas d'absence et d'abandon scolaire chez les enfants batwa
	Manque de transparence dans la distribution du matériel scolaire et dans la gestion des cantines scolaires	Associer les parents Batwa dans toutes les étapes du projet (organisation des consultations régulières à l'endroit des Batwa en vue d'échanger sur l'exécution du projet et sur des problèmes éventuels liés à sa mise en œuvre)	Les représentants des Batwa ont exprimé des inquiétudes d'exclusion au cours de l'identification des listes des bénéficiaires
		Valider publiquement des listes des enfants batwa bénéficiaires du matériel	Il y aura des assemblées générales au niveau collinaire pour valider les listes des enfants
		Assurer la représentativité des Batwa dans les différents comités qui seront mis en œuvre dans le cadre du projet	
		Assurer le suivi rapproché de la mise en œuvre du projet	
Faible participation des parents batwa dans les réunions tenues par les autorités scolaires en collaboration avec les CGE	Intégrer les représentants des parents batwa dans les CGE	Les parents batwa ont demandé à ce qu'ils soient représentés dans les CGE et CASCA (cantines scolaires)	
<b>Education</b>	Très faible scolarisation des enfants Batwa	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer les parents Batwa dans la scolarisation de leurs enfants (distribution du matériel scolaire, alimentation des enfants à l'école et leur donner des kits d'hygiène) ;</li> <li>- Sensibiliser les parents Batwa à envoyer leurs enfants à l'école ;</li> </ul>	

Domaine d'intervention	Contraintes exprimées /Préoccupations	Recommandations	Commentaires/observation
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les autorités administratives et scolaires à pour qu'ils encouragent les enfants Batwa à poursuivre la scolarisation</li> </ul>	
	Beaucoup d'absentéisme et d'abandon scolaire chez les enfants batwa	Organiser des visites à domicile afin de discuter avec les parents des enfants batwa sur les causes et les solutions à adopter pour ces cas	Il a été signalé que la fréquence d'absences et d'abandon scolaire reste élevé chez les enfants batwa
	Manque de nourriture pour l'alimentation des enfants batwa	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nourrir tous les enfants batwa se trouvant à l'école ;</li> <li>- Donner aux enfants batwa des paquets de denrées alimentaires à transporter à la maison pour les provinces connaissant les chocs liés aux changements climatiques (cas de Kirundo)</li> </ul>	Suite au manque de terres, il a été indiqué que les ménages batwa connaissent une insécurité alimentaire permanente
	Cas de maladies des enfants batwa	Distribuer aux parents batwa des cartes d'assistance médicale pour pouvoir soigner leurs enfants	Il a été indiqué que ce facteur est l'une des causes d'absentéisme et d'abandon scolaire car les parents batwa n'ont pas de moyens financiers pour faire soigner leurs enfants.
	Beaucoup de cas de retards des enfants batwa à l'école	Sensibiliser les parents batwa pour envoyer leurs enfants à l'école à temps.	Avant d'aller à l'école, la plupart des enfants batwa commencent d'abord à s'occuper des travaux ménagers en particulier les filles
	Persistance des cas de stigmatisation des enfants batwa	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les enfants des autres communautés sur l'intégration des enfants batwa à l'école;</li> <li>- Former les enseignants sur les techniques de médiations et d'approches participatives inclusives</li> </ul>	

**Annexe 2 : Formulaire de gestion des plaintes**

<b>Formulaire de gestion des plaintes</b>					
No de plainte		Copies envoyées à			
Nom de l'enregistreur		Partie réceptrice			
Province/Commune/Colline		Partie responsable			
Date		Copy pour base des données			
		Copie pour le demandeur			
<b>Information sur le (a) plaignant (e)</b>		<b>Plainte reçue par :</b>			
Nom			Téléphone		
Numéro de téléphone			Comité de Gestion de l'école (CGE)		
Adresse			Courrier		
colline			Informel		
Direction communale de l'enseignement/Direction Provinciale de l'enseignement :			Autres		
Signature de plaignant(e)					
<b>Détails de plainte (Cochez la case pertinente)</b>					
Manque de transparence dans l'établissement des listes des enfants bénéficiaires du matériel scolaire	<input type="checkbox"/>	Réception du matériel scolaire insuffisant	<input type="checkbox"/>	Mauvaise gestion des fonds alloués à la maintenance des infrastructures	<input type="checkbox"/>
Mauvaise gestion des cantines scolaires	<input type="checkbox"/>	Quantité de nourriture insuffisante	<input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>
Cas de discrimination des enfants batwa	<input type="checkbox"/>	Cas de punition injuste	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
<b>Information détaillée sur la plainte</b>					
<i>Description de plainte</i>					
<b>Information sur la gestion de plainte</b>					
<i>Description d'action requise :</i>					

### Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées

#### 3.1. Liste des personnes batwa rencontrées

Numéro	Nom	Prénom	Fonction	Date
1.	Amisi	Berckmans	Parent d'enfant à l'école fondamentale de Bupfunda en province de Muramvya	31/01/2018
2.	Bucumi	Justin	Parent d'enfant à l'école fondamentale de Bupfunda en province de Muramvya	31/01/2018
3.	Nkurunziza	Nestor	Parent d'enfant à l'école fondamentale de Bupfunda en province de Muramvya	31/01/2018
4.	Juma		Parent d'enfant à l'école fondamentale de Bupfunda en province de Muramvya	31/01/2018
5.	Irakoze	Cendrine	Elève Mutwa délégué de classe et membre du CGE à l'école fondamentale de Karubabi en province de Muramvya	31/01/2018
6.	Mutetiwabo	Joséphine	Parent d'enfant en membre de l'association UNIPROBA, province Kirundo, école fondamentale de Kigina	01/02/2018
7.	Kanyange	Angéline	Elève mutwa, école fondamentale de Kigina en province Kirundo	01/02/2018
8.	Mukamurirwo	Ancile	Parent d'enfant à l'école fondamentale de Kigina en province de Kirundo	01/02/2018
9.	Bagabo	Diomède	Parent d'enfant à l'école fondamentale de Kigina en province de Kirundo	01/02/2018
10.	Ahishakiye	Jacqueline	Parent d'enfant à l'école fondamentale de Kigina en province de Kirundo	01/02/2018
11.	Musavyimana	Olive	Parent d'enfant à l'école fondamentale de Kigina en province de Kirundo	01/02/2018
12.	Manikurakure	Anne	Parent d'enfant à l'école fondamentale de Kigina en province de Kirundo	01/02/2018
13.	Ndaruteretse	Laurent	Parent d'enfant à l'école fondamentale de Kigina en province de Kirundo	01/02/2018
14.	Nyabuhoro	Laetitie	Parent d'élève mutwa et membre du CGE l'école fondamentale de Vyanzo en province de Kirundo	01/02/2018

<b>Numéro</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Date</b>
15.	Ryimihiho	Ezeckière	Parent d'enfant à l'école fondamentale de Kabuyenge en province de Kirundo	01/02/2018
16.	Nduwimana	Marcienne	Parent d'enfant et membre du CASCA (cantine scolaire) à l'école fondamentale de Kabuyenge	01/02/2018
17.	Rusekampunzi	Vénant	Parent d'enfant à l'école fondamentale de Kabuyenge en province Kirundo	01/02/2018
18	Ngendakubaga bo	Stany	Parent d'enfant et président du CASCA à l'école fondamentale de Kabuyenge en province de Kirundo	01/02/2018
19	Nyandwi	Jérôme	Parent d'enfant et Président du CGE à l'école fondamentale de Kabuyenge en province de Kirundo	01/02/2018
20	Miburo	Liboire	Parent d'enfant et Représentant de l'UNIPROBA au niveau communal, province Kirundo, école fondamentale de Kabuyenge	01/02/2018

### 3.2. Liste des autres acteurs non Batwa

	Nom	Prénom	Fonction	Date	Téléphone
1.	Niyonkuru	Innocent	Directeur de l'ECOFO (école fondamentale) de Bupfundat situé dans la commune Rutegama en province de Muramvya	31/01/2018	76909449/ 69249768
2.	Ryivuze	Gérard	Conseiller chargé des ressources humaines au niveau de la DCE (Direction communale de l'enseignement) Busoni	31/01/2018	69082957
3	Kwizera	Innocent	Directeur de l'ECOFO (école fondamentale) de Karubabi dans la commune Muramvya en province de Muramvya	31/01/2018	79414925/ 61414925
5.	Kubwimana	Jean Marie Gilbert	Président du CGE à l'école fondamentale de Karubabi en commune de Muramvya	31/01/2018	69381398
6.	Nimubona	Fiacre	Directeur de l'ECOFO (école fondamentale) de Murambi dans la commune de Muramvya en province Muramvya	31/01/2018	68933988
7.	Manirambona	Jonas	Elève délégué de classe et membre du CGE à l'ECOFO de Murambi	31/01/2018	
8.	Nkunzimana	Apollinaire	Président du CGE à l'ECOFO de Murambi	31/01/2018	69366657
9.	Ndayikenguruts	Didace	Secrétaire du CGE à l'ECOFO de Murambi	31/01/2018	79397792
10.	Sebarinda	Thaddé	Président du CGE à l'ECOFO de Kigina dans la commune de Bugabira en province de Kirundo	01/02/2018	61829553
11.	Rukeratabaro	Léonard	Maître responsable à l'ECOFO de Kigina dans la commune de Bugabira en province de Kirundo	01/02/2018	69084853/ 79283079
12.	Bumwe	Bernard	Directeur de l'ECOFO (école fondamentale) de Vyanzo dans la commune de Busoni en province de Kirundo	01/02/2018	79342787/ 69172290
13.	Ndayisenga	Gilbert	Directeur de l'ECOFO (école fondamentale) de Kabuyenge dans la commune de Bwambarangwe en province Kirundo	01/02/2018	
14.	Nzeyimana	Jean Damacène	Président du CGE de l'ECOFO Kabuyenge dans la commune Bwambarangwe en province de Kirundo	01/02/2018	

### 3.3. Liste du personnel du Ministère de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

